ARTS ET SPECTACLES
LUC DURAND MEURT
À L'ÂGE DE 64 ANS B 3





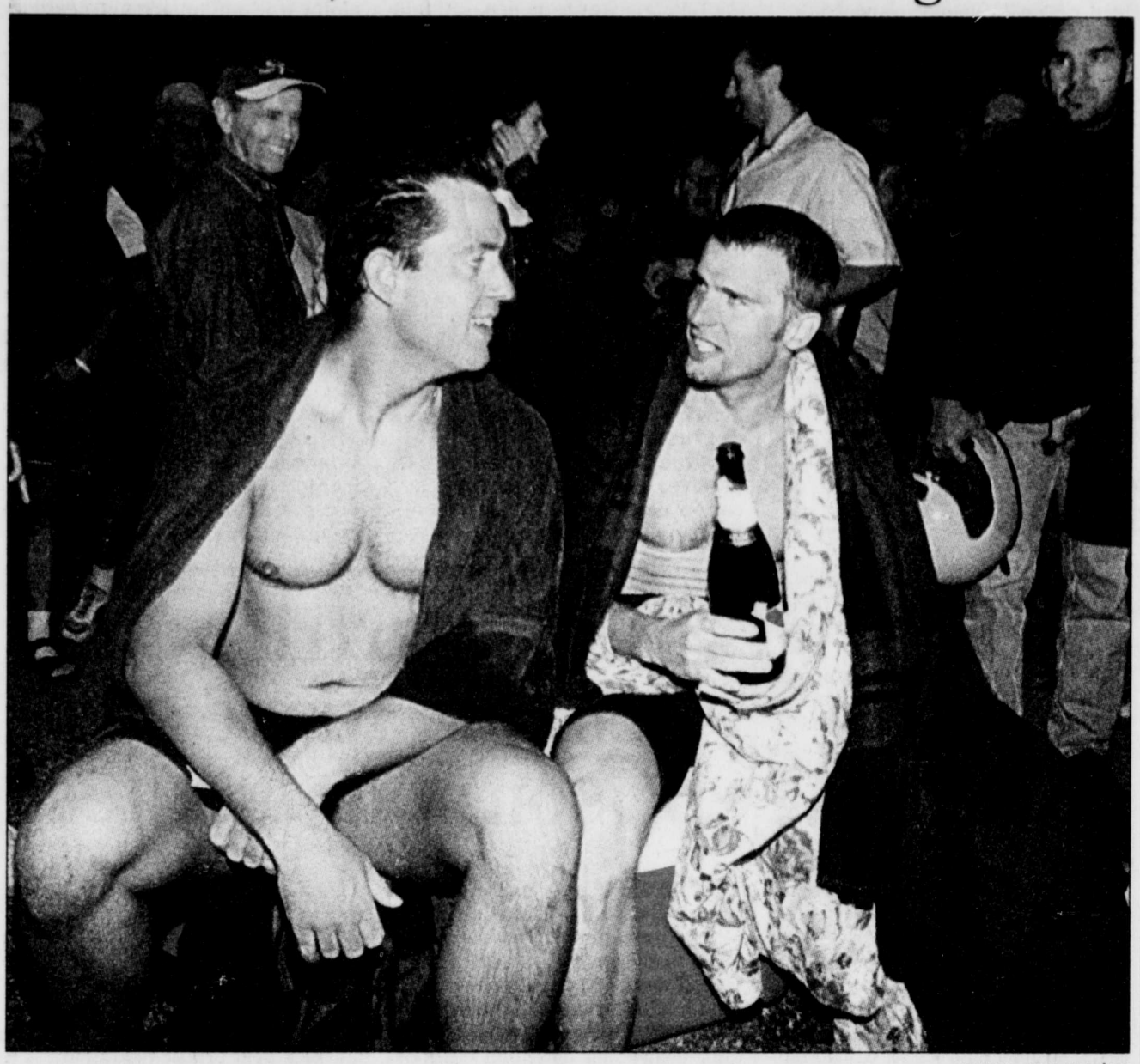
MODE MAGAZINE
CHARLES LAFORTUNE :
POLYVALENT B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 4 JUILLET 2000 www.lesoleil.com

77 km, le tour de l'île à la nage



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Jean-François Bergeron et Christopher Breault au moment où ils venaient de toucher la terre ferme.

Mission accomplie

Bergeron et Breault battent le record de Jacques Amyot

RÉAL LABBÉ
Le Soleil

Mission accomplie pour Jean-François Bergeron et Christopher Breault qui ont complété le tour de l'Île d'Orléans à la nage hier soir vers les 22 h 43, améliorant ainsi la marque de 14 heures et 30 minutes qu'avait réalisée Jacques Amyot il y a 45 ans.

La centaine de personnes encore présentes au moment de l'arrivée de Jean-François, qui a précédé son copain Christopher de sept minutes, n'ont pas manqué d'ovationner le héros qui s'est jeté pour embrasser le panneau marquant le départ et l'arrivée, à la pointe de Sainte-Pétronille. Même chose quand Jean-François est allé accueillir Christopher.

« Très heureux d'avoir réussi, a commenté Jean-François. J'ai connu un départ lent en raison de vents contraires et nous avons pris une quarantaine de minutes de retard à l'aller, ce qui

Voir MISSION en A 2 ➤

1300 cadets arrivent



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Plus de 1300 jeunes de 12 à 18 ans ont envahi hier, la base de Valcartier pour le traditionnel camp d'été des cadets. Des camps semblables à celui-ci se tiennent dans d'autres bases militaires du pays. Quelque 2200 cadets défileront à Valcartier tout au long de l'été. Page A 6.

Langlois fustige le rapport Lapointe

ROBERT FLEURY
Le Soleil

BEAUPORT — Le rapport du comité Lapointe n'a pas trouvé grâce aux yeux du maire de Beauport et président de la Communauté urbaine de Québec. Pour lui, c'est un échec total et il est convaincu que les maires de banlieue ont bien fait de ne pas s'y présenter. Le problème, selon lui, c'est que le

Voir LANGLOIS en A 2 ➤

AUTRES TEXTES
❑ **Jean-Louis Lapointe** Page A 3

INCENDIE DE MONT-JOLI

Où était la Sécurité civile ?

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

MONT-JOLI — La demande d'aide adressée par téléphone à la Sécurité civile du Québec dans la nuit du 25 juin lors de la conflagration qui a nécessité l'évacuation de plus d'une centaine de personnes à Mont-Joli est restée sans réponse !

Paradoxalement, quelques heures plus tard, le Bureau régional de la Sécurité civile à Rimouski se demandait, lui, pourquoi ses services n'avaient pas été requis !

C'est la situation vécue par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCU) de la Ville de Mont-Joli lors de l'explosion survenue au resto-bar « Chez Moe » il y a maintenant une semaine.

Le CCU avait particulièrement besoin à ce moment-là d'aide psychologique pour les personnes déplacées et d'expertise pour relocaliser les personnes âgées en perte d'autonomie.

L'appel des autorités mont-joliennes à la Sécurité civile a été fait vers 4 h 50 le 25 juin.

Le transfert du message de la res-

Voir OÙ en A 2 ➤

CENTRE DE BIATHLON MYRIAM-BÉDARD DE VALCARTIER

Athlète retrouvée morte

Un ours pourrait avoir causé la mort de la biathlète

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ VALCARTIER — Le fait est rarissime, mais les apparences sont là : la jeune sportive retrouvée morte dans un sentier d'entraînement de Valcartier, dimanche, pourrait avoir été attaquée par un ours.

Cet événement tragique fait suite à un premier incident survenu il y a quelques semaines, alors que des cyclistes avaient rapporté avoir été poursuivis par un ours dans le même secteur.

L'autopsie qui sera réalisée demain à Montréal confirmera si Mary Beth Miller, 24 ans, de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, a bel et bien succombé à la morsure qui lui a été faite à la nuque, tel que le pensaient hier les autorités policières.

Il n'est pas exclu non plus qu'elle ait été d'abord victime d'un malaise et que l'ours s'en soit pris à elle alors qu'elle était au sol, peut-être inconsciente.

Mais selon Claude Desrochers, agent de conservation de la faune, il ne fait aucun doute qu'un ours peut casser le cou d'un humain d'un seul coup de mâchoire.

Selon Gilles Lamontagne, biologiste au Service du développement de la faune du gouvernement du Québec, il n'existe jusqu'à présent qu'un seul cas documenté de mort humaine causée par un ours dans la province. Celui-ci remonte à 1983, dans le parc de la Vérendrye.



Mary Beth Miller

Une autopsie sera réalisée demain

À L'ENTRAÎNEMENT

Ironiquement, Mary Beth Miller, qui pratique le biathlon, est venue des Territoires du Nord-Ouest, où l'ours brun représente un danger beaucoup plus réel que l'ours noir du Québec, pour s'entraîner au Centre de biathlon Myriam-Bédard, situé sur le territoire de la base militaire de Valcartier.

Elle avait demandé la permission de s'entraîner avec l'équipe nationale

Voir MORTE en A 2 ➤

AUTRE TEXTE
❑ **Comportement des ours** Page A 3



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Les agents de conservation de la faune ont installé des pièges pour capturer l'ours qui aurait pu s'attaquer à Mary Beth Miller.

LA MÉTÉO



Maximum 24, minimum 10

Passages nuageux. Demain : soleil et nuages. Détails **page C 7.**

QUÉBEC, 104e ANNÉE, N° 183
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
MARDI
6 27657 00072 8

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale ..... 3 à 8
Le Québec et le Canada ..... 9 à 11
Le Monde 12
Opinions 13
Questions d'argent ..... 14 à 17
Bourses 16

CAHIER B

Mode Magazine ..... 1 et 2
Arts et spectacles ..... 3 à 10
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 5
Annonces classées ..... 6 à 8
Décès ..... 8 et 9

CAHIER C SPORTS

Statistiques ..... 2 et 4
Divertissements 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet ..... www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page B 4

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

RÉFLEXION

Donnez-moi vos fatigués, vos pauvres, vos masses entassées qui ont soif de liberté. Vos rejets disséminés sur vos côtes surpeuplées. Envoyez-les-moi, les sans-abri, les égarés de la tempête. Je tiens haut le flambeau au-dessus de la porte d'or.

Emma Lazarus
Inscription pour la statue de la Liberté dans le port de New York

C'ÉTAIT HIER

1989 — Le ministre fédéral Bernard Valcourt est blessé dans un accident de motocyclette au Nouveau-Brunswick. Accusé plus tard d'avoir conduit en état d'ivresse, il doit quitter le cabinet.

1986 — En présence du président Reagan, du président Mitterrand et de nombreuses personnalités, une grande fête marque dans le port de New York le centenaire de la statue de la Liberté.

1985 — Échec à New Delhi de négociations indo-pakistanaises qui avaient pour objet une amélioration des relations entre les deux pays.

1983 — Youri Andropov, secrétaire général du PCUS et président du présidium du Soviet suprême, annule brusquement deux rencontres prévues avec le chancelier Kohl, ce qui paraît confirmer une nouvelle vague de rumeurs sur son état de santé.

1976 — Un commando israélien parcourt 4 000 km pour délivrer sur l'aéroport d'Entebbé, en Ouganda, 103 personnes retenues en otages à bord d'un avion d'Air France : quatre Israéliens, sept des terroristes et une vingtaine de soldats ougandais sont tués au cours de l'opération.

1975 — Le chef Kirby de Kanawaké et son conseil de bande menacent d'expulser les Indiennes mariées à des non-Indiens du territoire de la bande.

1974 — L'empereur Hailé Sélassié d'Éthiopie accepte un contrôle des militaires sur son gouvernement et une accélération des réformes démocratiques.

1972 — Les deux Corées renoncent à l'usage de la force et acceptent le principe d'une réunification pacifique sans intervention extérieure.

1968 — Le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, doit annuler son voyage à Paris sur les ordres de son médecin.

1957 — V. Molotov, D.J. Chepilov et G. Malenkov sont exclus du présidium du Comité central du Parti communiste soviétique.

1946 — Fondation de la République des Philippines après 47 années d'administration américaine.

MORTE
Baladeur

Suite de la Une

pour l'été, ce que l'entraîneur Daniel Lefebvre avait accepté. C'est lui qui était allé la chercher à l'aéroport mercredi, a-t-il indiqué hier.

La jeune femme courait avec un baladeur sur les oreilles, et pourrait bien n'avoir jamais entendu l'animal, si tant est que c'est lui qui a causé sa mort.

Pour son malheur, elle a omis de respecter une consigne de sécurité pourtant bien affichée: elle est partie s'entraîner seule.

« La politique est claire, mais elle ne semble pas avoir été suivie », a indiqué le responsable du centre d'entraînement, le major Daniel Bouchard.

La disparition de la sportive a été signalée en soirée dimanche. Elle a été retrouvée couchée au milieu d'un sentier, vers 23 h 45, et son décès a été constaté à l'hôpital Chauveau.

Outre la morsure au cou, des traces d'ours ont été relevées autour d'elle.

DES CAGES

Hier, les agents de conservation de la faune ont exploré le secteur, à la recherche de pistes. Ils ont délimité un périmètre, et y ont disposé quatre cages, avec des tartines à la mélasse pour appâter la bête.

Ces cages permettent de capturer l'animal vivant, mais contrairement à l'habitude, il sera abattu, et envoyé à Ottawa pour examen, pour déterminer notamment s'il a la rage. En temps normal, l'animal est simplement déménagé à quelques dizaines de kilomètres.

Mais hier, les spécialistes n'en étaient pas là. Il pourrait s'écouler plusieurs jours avant que les agents ne l'attrapent, a spécifié Claude Desrochers.

Lorsque des cyclistes avaient signalé le premier incident, deux cages avaient été installées pendant une semaine, sans succès.

Hier, le centre d'entraînement a été fermé. Il le demeurera jusqu'à ce que la situation ait été sécurisée, a indiqué le major Bouchard.

Les cadets, qui sont nombreux sur le site de la base militaire en cette période de l'année, ont été avisés hier des précautions à prendre. Pour l'instant, ils devront minimiser leur présence en forêt.

MISSION
Moments de faiblesse

Suite de la Une

se traduit par le double, soit au moins 80 minutes, de plus quand nous avons pris le chemin de retour, de l'autre côté, à cause du jeu de la marée. » Comme dans un marathon, le nageur de longue distance connaît certains moments de faiblesse. « C'est arrivé deux fois, à Saint-François d'abord où c'était pas mal difficile et puis en face de Château-Richer. M ais j'ai réussi à regrouper mes forces pour être capable de terminer. »

Pour Christopher Breault, l'aventure était maintenant terminée. « Finalement c'est réalisé. Ce fut une excellente expérience mais ce n'était pas toujours facile, particulièrement dans le coin de Château-Richer quand la marée a commencé à baisser. Je me suis souvenu des paroles que M. Jacques Amyot nous avait dites, pendant nos entraînements, que dans des moments pareils, c'est entre les deux oreilles que ça se passe. C'est ainsi que j'ai trouvé la force de me motiver pour passer à travers. »

Parti à 9 h 40, Breault est arrivé à 22 h 50 pour un durée total de 13 heures 10 minutes tandis que Bergeron était parti à 10h et il a touché le panneau à 22 h 43 pour un temps de nage de 12 h 43.

Prévue pour 20 h, puis pour 20 h 30, l'arrivée ne s'est faite que plus tard car les deux nageurs de longue distance ont eu à affronter une marée baissante et un courant contraire très difficile à surmonter. Au point que plusieurs personnes commençaient à douter de l'aboutissement de cette aventure. Comme Jacques Amyot, par exemple, qui a passé une bonne partie de la journée sur le fleuve pour accompagner les deux nageurs et qui était à l'arrivée très tôt en début de soirée pour les attendre. « Je suis un peu inquiet pour eux, disait-il, car le jeu des marées est traître et surtout il faut arriver à temps pour profiter de la marée. Je souhaite de tout coeur qu'il réussisse l'exploit car ils ont tellement travaillé à s'entraîner et à tout préparer. Ce serait dommage qu'ils ne terminent pas, après avoir passé plus d'une douzaine d'heures à l'eau. » Il était parmi les premiers à accueillir les deux hommes et à les féliciter.

« Quand j'ai fait le tour, a rajouté Jacques Amyot, j'étais parti de Château-Richer, avec la marée montante. Il était 4 h de la nuit. Par la suite, du côté sud de l'île, je pouvais profiter de la marée après avoir fait du surplace pendant une dizaine de minutes, abrité derrière le quai de Sainte-Pétronille. En arrivant à la pointe est de l'île, je retrouvais encore une fois la marée montante. »

Le mot de la fin est revenu à Jean-François Bergeron, qui, en remerciant bien fort toutes les personnes qui l'ont accueilli, a dit: « J'ai comme objectif de refaire le tour. »

OÙ
Problème

Suite de la Une

ponsable du service téléphonique de la Sécurité civile au coordonnateur désigné pour la municipalité de Mont-Joli, en cas de mise en application de mesures d'urgence, ne se serait pas effectué.

« Il y a eu un problème de communication entre différents intervenants. On est en train de vérifier la ligne qui doit être suivie en termes de communication. Les personnes qui reçoivent l'appel sont formées et ont un mandat clair », a évoqué Dominique Doré, du service des communications de la Sécurité civile à Québec.

À Mont-Joli, il n'est pas question de monter en épingle cette situation mais plutôt de mieux comprendre ce qui s'est passé pour éviter la répétition du même problème. « Pour nous, le message était clair. Comme la communication n'est pas venue de par en haut, on est passé à l'action par en bas en utilisant les ressources du milieu », a relaté Mario Caron, directeur général de Mont-Joli qui venait de mettre à jour son plan d'urgence en voie d'être testé cet automne.

Le CCU a dû contacter le responsable mont-jolien de la Croix-Rouge et des responsables du Centre mitissien de santé et de services communautaires pour s'organiser dans des délais rapides.

Plusieurs points positifs ont été relevés lors de l'application des mesures d'urgence dont l'offre d'hébergement rapide faite par des amis ou des parents pour les personnes sinistrées. Les responsables œuvrant au sein du CCU ont aussi pu rapidement être rejoints.

Par ailleurs, un « ajusteur » de compagnie d'assurances a utilisé des maîtres-chiens sur le site du sinistre dans le but de détecter d'autres causes possibles de l'explosion. Le rapport des experts de la SQ à la sûreté municipale de Mont-Joli sur la cause probable de la conflagration, soit une explosion au gaz propane, ne devrait pas être déposé avant le 14 ou le 17 juillet.

LANGLOIS
Questions de fond

Suite de la Une

gouvernement a procédé à l'envers.

« Il fallait discuter des questions de fond, de regroupements avant, et d'équipements après ! Les pistes cyclables comme étant le seul équipement métropolitain, c'est à mourir de rire ! On a beau aimer le vélo... À Montréal, on a trouvé autre chose », dit Jacques Langlois.

Celui-ci s'étonne de ne pas y avoir retrouvé le Colisée, par exemple. « Je ne comprends pas ! », dit-il.

La semaine dernière, à la veille du long congé de la Fête du Canada, Jean-Louis Lapointe rendait public son rapport. Et la liste d'équipements métropolitains à financer par toute l'agglomération urbaine de Québec était bien mince.

« Il n'y a rien de neuf dans sa taxe d'agglomération. Tout ça est un échec total ! On a bien fait de ne pas aller là », ajoute M. Langlois.

Le président de la CUQ croit que le mandataire de la ministre aurait pu trouver une façon « élégante » de leur faire une place à table, en permettant à certains maires d'y siéger pendant que d'autres auraient assisté aux délibérations comme observateurs, en autant que tous les maires de banlieue auraient pu se réunir dans une salle adjacente pour discuter.

« Depuis le début, le gouvernement tient deux discours. Il parle de la loi 137 créant la Communauté métropolitaine de Québec mais il adopte la Loi 124 pour forcer les fusions. On le sentait depuis le début. Si on avait voulu ainsi créer de l'embrouille, on n'aurait pas procédé autrement », dit le maire de Beauport.

« Que le gouvernement fasse connaître sa position sur les fusions ! C'est ça qu'il aurait dû faire dès le départ. En Ontario, le gouvernement a dit : on va faire une ville avec Toronto, une ville avec Ottawa. S'il avait dit : Québec, une ville, Montréal, une ville, et laissez le reste de la province tranquille, cela aurait eu le mérite d'être clair et là il y en aurait eu, des discussions », ajoute le président de la CUQ, blâmant le gouvernement « pour n'avoir pas mis ses bottines » !

Si les maires de banlieue n'ont toujours pas l'intention de participer aux travaux du comité Lapointe, ils devraient être très présents aux travaux de la Commission parlementaire chargée d'étudier la création de la Communauté métropolitaine de Québec, indique M. Langlois.

Un meurtrier du couple Toope en prison pour adultes

MONTRÉAL (PC) — Pour avoir brisé les conditions de sa libération, un des jeunes assassins du couple Toope, maintenant âgé de 20 ans, devra purger le reste de sa sentence dans une prison pour adultes. Il en va de l'intérêt de la société et de celle des jeunes qui sont actuellement en détention dans des centres d'accueil, a indiqué le juge François Godbout, de la Chambre de la jeunesse, en rendant sa décision, hier.

Le jeune homme, que nous appellerons David pour ne pas l'identifier (le double meurtre a été commis alors qu'il était mineur), a été libéré l'été dernier, après trois ans de détention. Il devait toutefois, pour deux ans, se soumettre à de strictes conditions, dont celles de ne pas communiquer avec ses deux coaccusés, de ne pas quitter la province, de respecter un couvre-feu, de ne pas posséder d'arme et de garder la paix. Il a brisé toutes ces conditions.

En février dernier, il a été épinglé par la police à Toronto alors qu'il se trouvait en possession d'une machette, en compagnie d'un de ses coaccusés dans l'affaire du double meurtre, dans la voiture que ce dernier avait volée à son père. Les deux jeunes ont été jugés et condamnés à Toronto pour ces délits.

David a écopé trois mois de prison pour possession d'arme. Au terme de sa peine, les policiers de la Communauté urbaine de Montréal sont allés le cueillir à Toronto pour le faire comparaître pour bris de conditions.

David aurait voulu, au mieux, qu'on lui laisse sa liberté afin de lui permettre de retourner vivre chez sa mère. Au pire, il demandait à ce qu'on le laisse purger le reste de sa peine (un an) dans un centre de détention pour jeunes contrevenants. Il n'a pas été exaucé.

L'autre jeune, qui aura bientôt 20 ans lui aussi, est également revenu à Montréal et est détenu dans une prison pour adultes. Il n'a même pas demandé à purger le reste de sa peine dans un centre pour jeunes. Il faut dire qu'il a une autre affaire pendante devant la cour criminelle, au palais de justice de Montréal, une histoire de vol survenue en décembre 1999.

Les meurtres du révérend Frank M. Toope, 75 ans, et de son épouse, Jocelyn Stephenson-Toope, 70 ans, avaient fait frémir la population, en raison de leur extrême brutalité.

COURSES DE CHEVAUX

Loto-Québec à la rescousse

MONTRÉAL (PC) — C'est Loto-Québec qui sera appelé de nouveau à renflouer l'industrie des courses de chevaux pour une somme supplémentaire de 13,9 millions $ d'ici mars 2001.

Jeudi dernier, le ministre des Finances, Bernard Landry, avait annoncé une aide spéciale de 13,9 millions $ à la Société nationale du cheval de course (SONACC), qui doit servir à augmenter les bourses des programmes réguliers de courses et des événements spéciaux. Cette somme s'ajoute aux 11,6 millions $ que la SONACC recevait déjà de Loto-Québec, puisés à même les recettes des 400 appareils de vidéopoker installés dans les quatre hippodromes du Québec.

Le pdg de la SONACC, Constant Bergeron, a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une subvention proprement dite puisque la taxe sur les paris rapporte bon an mal an 15 millions $ dans les coffres du gouvernement.

Au moins 8 millions $ seront affectés à l'Hippodrome de Montréal, ce qui lui permettra d'offrir 100 000 $ en bourses à chacune des quatre représentations de courses hebdomadaires. Selon M. Bergeron, la bourse minimum sera de 8000 $ par course. Une somme de 2 millions $ sera consacrée au programme Circuit Québec qui permet d'encourager les éleveurs de jeunes chevaux de deux ou trois ans de participer à des courses.

Une autre somme, 3,9 millions $, ira aussi bonifier les programmes de courses de chevaux dans les hippodromes de Québec, de Trois-Rivières et d'Aylmer.

Le ministre Landry avait indiqué la semaine dernière que la concurrence ontarienne remettait en cause les efforts que le gouvernement du Québec a consentis dans le plan de relance amorcé en 1998-1999, ce qui l'incitait à faire un effort spécial puisque les meilleurs chevaux et conducteurs avaient tendance à s'expatrier.

Rabais de 30% | La nuisette imprimé asiatique

Twik en action et en pleine forme dans sa nuisette en tricot de coton, coupe empire, imprimée figures de karaté en coloris pastel de lilas. P.m.g. Une exclusivité Simons.

16.99 Rég. 25.00*



*LE PRIX RÉGULIER SIGNIFIE LE PRIX AUQUEL CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU DANS NOS MAGASINS ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX AUQUEL LES ARTICLES EN QUESTION ONT ÉTÉ VENDUS DANS LA RÉGION.

QUÉBEC PLACE STE-FOY•GALERIES DE LA CAPITALE•VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

RAPPORT SUR LA RÉGION DE QUÉBEC

«Les maires n'ont qu'eux à blâmer» — Jean-Louis Lapointe

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le responsable du comité consultatif de la région de Québec, Jean-Louis Lapointe, ne pouvait pas séparer la question des fusions municipales de son rapport sur les équipements régionaux. C'est pour ça qu'il est mince, reconnaît-il. Mais il s'en dit néanmoins satisfait et rejette les critiques des maires de banlieue.

« Nous avons manqué de temps, dit-il. Je n'accepte pas leurs critiques à l'effet que j'aurais pu les accommoder. Nous avons passé cinq semaines à discuter de la forme de la table. Québec est la seule région où on a passé autant de temps. Si j'avais ouvert la porte aux observateurs, il y avait aussi les demandes de la Rive-Sud. Aussi bien ouvrir les discussions au public tant qu'à y être », ironise le sous-ministre des Affaires municipales.

Pour lui, tout ça n'était que prétexte.

« Les maires m'ont clairement dit qu'ils voulaient des garanties qu'il n'y aurait pas de fusion pour s'asseoir. Ils se sont exclus eux-mêmes. Je ne peux pas deviner ce qu'ils ne m'ont pas dit. Ils n'ont qu'eux-mêmes à blâmer », dit M. Lapointe.

Le mandataire de la ministre Harel pèse ses mots. Mais il ne digère pas l'attitude des maires de la CUQ.

« Ils trouvent mon rapport bien mince sur les équipements régionaux alors qu'ils n'ont même pas daigné répondre à ma demande pour obtenir leur liste d'équipements ! C'est faux de penser que si on résout le problème d'équipements métropolitains, il n'y a plus d'écarts fiscaux », observe-t-il.

Jean-Louis Lapointe ne contredit pas Jacques Langlois quand il prétend qu'on a procédé à l'envers et qu'il aurait fallu discuter fusions avant de parler d'équipements régionaux.

« À l'envers ? Je ne suis pas prêt à le dire. Les maires de banlieue ne voulaient pas discuter de fusion ! Je n'ai jamais compris quel était l'intérêt des maires de banlieue à ne pas être là. Mais c'est sûr qu'il y a interdépendance entre regroupements et équipements ! », dit-il.

Les pistes cyclables ne font pas le poids face au Biodôme ?

« La différence avec Montréal, c'est que les maires de banlieue étaient là et qu'ils ont pu négocier les équipements. Je ne pouvais pas avoir une liste fermée avec 50 % des maires qui n'étaient pas là. D'ailleurs, elle n'est pas fermée, cette liste », dit-il.

Ainsi, il appartiendra à la future Communauté métropolitaine de décider quels parcs ou quels événements culturels seront financés par l'agglomération. Le problème, c'est qu'il ne sait pas combien il restera de municipalités après le grand dérangement à venir. Car fusions il y aura, laisse-t-il entendre, sinon pourquoi toute cette démarche ?

Celui-ci se donne deux semaines pour documenter les propositions de fusion sur la table avant de réunir le comité et de recommencer ses travaux. Car le 30 septembre, il devra faire ses recommandations pour des fusions.

« Bédard propose trois villes sur la Rive-Nord (Québec, Beauport, Sainte-Foy) et une sur la Rive-Sud (Lévis). Dans le passé, le ministère des Affaires municipales en proposait quatre : Québec, Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy. Québec propose une ville unique. Je vais regarder plusieurs options et je n'exclus pas d'avancer mes propres propositions si on ne fait pas consensus autour de la table », indique M. Lapointe. Il serait surpris que l'exercice se solde par le *statu quo* tant réclamé des maires de la CUQ.

M. Lapointe est d'accord avec l'opinion exprimée par le maire L'Allier à l'effet que s'il y a une ville unique sur la Rive-Nord, le problème des équipements régionaux ou métropolitains serait résolu à 90 %. Or, il ne sait pas quelle sera l'option retenue.

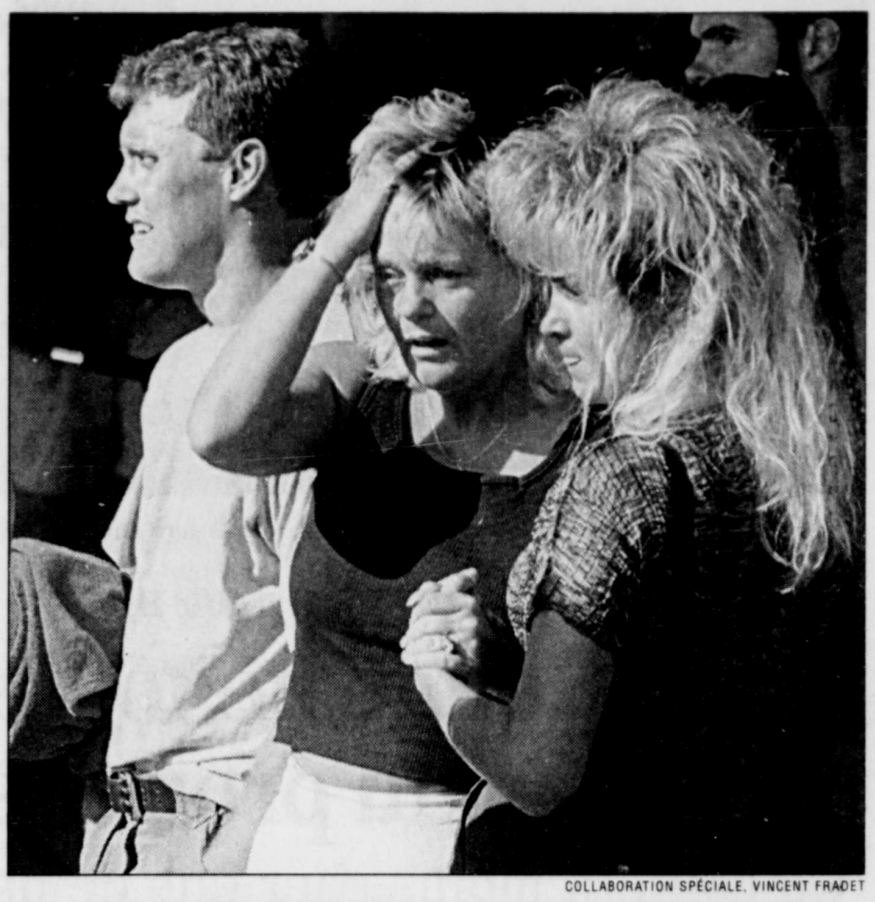
« Le comité a préféré pousser davantage sa réflexion en matière de regroupement de municipalités avant de formuler une recommandation plus précise », dit-il.

« À Montréal, le gouvernement aidait déjà les quatre équipements (Biodôme, Cosmodôme...) », ajoute-t-il.

Pour M. Lapointe, le comité n'était pas obligé de conclure à ce stade-ci, à cause des autres travaux à venir. Quant à la solution de la croissance de l'assiette fiscale, il la qualifie de « très empirique », discrétionnaire.

« Comme formule, il faut la bonne combinaison », dit le mandataire, laissant la porte ouverte pour la suite des travaux.





COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

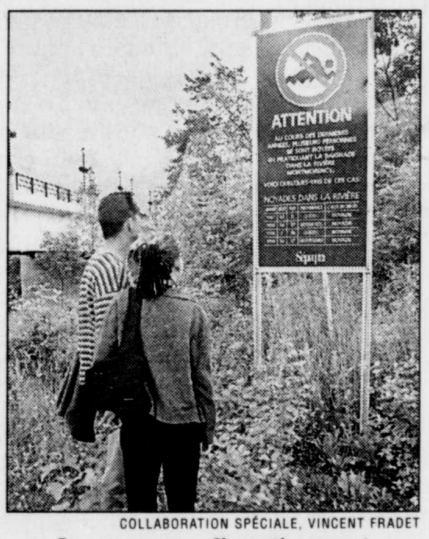
La famille et les amis du jeune homme de 27 ans, originaire de Donnaconna, selon une amie, étaient en larmes en regardant les pompiers fouiller le fond de la rivière à la recherche du corps du noyé.

Une autre noyade dans la rivière Montmorency

Les baigneurs ignorent les avertissements

LAURA-JULIE PERREAULT
Le Soleil

■ BOISCHATEL — De belles grosses roches plates et un rapide qui les côtoie sur la rivière Montmorency, en plein coeur d'un parc verdoyant. Voilà un invitant paysage d'été auxquels bien des baigneurs ne peuvent pas résister malgré le danger annoncé. C'était le cas d'un jeune homme de 27 ans, qui y a laissé sa vie hier après-midi.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Les panneaux d'avertissement ajouteront un autre nom à leur liste...

Le jeune adulte se baignait souvent à cet endroit, racontait, en larmes, une de ses amies, Geneviève Dugas, hier après-midi, alors que les pompiers de Québec et de Boischatel sondaient le fond de la rivière à l'aide de perches, à la recherche du corps du noyé. La jeune femme de Beauport et quatre autres copains étaient aussi sur les roches plates au moment de la tragédie, qui est survenue vers 16 h 30, hier.

« Il a fait comme d'habitude, il s'est laissé glisser dans les chutes, mais après, il a manqué de force en essayant de sortir du courant. Mon copain a essayé d'aller le chercher, mais il était trop loin », ajoutait-elle, entre deux sanglots.

La victime a sombré dans la rivière plusieurs minutes plus tard, sous le regard affolé de ses amis et des autres témoins impuissants. Les tentatives de sauvetage s'avéraient trop dangereuses puisqu'à la suite des pluies de la fin de semaine, le débit et le volume de l'eau étaient plus importants qu'à l'habitude.

« C'est sûr que je ne reviendrai pas ici », laissait tomber tristement la jeune femme, avant d'aller rejoindre les proches de la victime, attroupés près des camions de sauvetage, les yeux fixés sur la rivière meurtrière.

TRAGÉDIE ÉVITABLE

Geneviève Dugas a avoué hier que le groupe de baigneurs est passé à proximité de l'affiche d'avertissement installée l'an dernier, à la suite d'une recommandation du coroner Pierre Morin. Cette affiche, verte et voyante, énumère les quatre noyades qui ont eu lieu à cet endroit dans les dernières années. Les deux dernières remontent à l'été 1998, alors qu'une jeune femme et un adolescent ont perdu la vie dans des circonstances similaires.

Pour l'instant, ces avertissements-chocs sont le seul recours des municipalités de Beauport et de Boischatel, toutes deux riveraines de la rivière, car les juridictions des rivières ne leur permettent pas de distribuer des amendes aux téméraires qui s'aventurent dans les eaux dangereuses.

Une affiche semblable a été installée à Rawdon, près des chutes Darwin. Si elle a été efficace pendant plusieurs années, un baigneur a été reporté disparu par des témoins au cours du congé de la Fête du Canada.

PLONGEURS DEMANDÉS

Hier, les secouristes des corps de pompiers et de la police de Québec ont travaillé jusqu'à 20 h pour localiser le corps de la victime de 27 ans. Les plongeurs de la Sûreté du Québec, qui étaient à Havre-Saint-Pierre hier pour repêcher le cadavre d'un homme de 32 ans, continueront les recherches ce matin. L'identité du jeune homme sera dévoilée lorsque tous ses proches seront avertis du drame.

Dans la nature sauvage, c'est la guêpe qu'il faut craindre

Une seule mort par un ours a été relevée au Québec, et aucune par un loup

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ VALCARTIER — De l'ours ou du loup, quel est l'animal le plus dangereux de nos forêts ? Aucune de ces réponses. Le plus dangereux, c'est la guêpe !

L'insecte piqueur cause annuellement beaucoup plus de dommages que ses congénères à quatre pattes et à crocs. Sans être nombreuses, les morts pour cause d'allergie aux piqûres de guêpes surviennent régulièrement.

Pour l'ours, il n'existe qu'un seul cas recensé au Québec, en 1983. Pour le loup, aussi bien oublier ça, souligne Gilles Lamontagne, biologiste au Service du développement de la faune de la Société de la faune et des parcs du Québec.

L'ours attaque rarement, et seulement lorsqu'il se sent coincé ou pour protéger ses petits, ce qui peut être le cas à cette période-ci.

Mais « un animal sauvage reste un animal sauvage », mentionne avec sagesse Claude Desrochers, un des agents de la faune dépêchés hier à Valcartier, où une jeune femme a péri, présumément après avoir été attaquée par un ours.

La prudence s'impose donc.

Comme M. Lamontagne, il donne des mesures simples de sécurité : faire du bruit, s'habiller de couleurs claires et visibles, ne jamais laisser de nourriture à la portée des bêtes, être accompagné.

Car ces petites bêtes ont beau être grosses, elles ont peur de l'humain, qui est leur prédateur.

POPULATION CONTRÔLÉE

À cet égard, les règles ont toutefois changé beaucoup depuis deux ans. De plus en plus menacé par les chasseurs qui n'en avaient que pour sa vésicule biliaire, que les Asiatiques convoitent pour ses vertus supposément aphrodisiaques, l'ours a été en quelque sorte mis sous protection.

Le piégeage, autrefois illimité, a été considérablement réduit, puisque les règlements ne permettent plus que deux prises par année.

Quant à la chasse avec arme à feu d'automne, elle a été abolie; seule la chasse de printemps demeure, avec une limite d'un ours par chasseur.

Pour les agents de conservation de la faune Gilles Vallerand et Louis-Marie Charland, rencontrés hier à Valcartier, nul doute que cette politique aura un effet sur la population. Selon eux, des trappeurs pouvaient auparavant piéger jusqu'à 75 ours en une année !

Pour Gilles Lamontagne, cependant, il est trop tôt pour prétendre que la population a pu augmenter de façon sensible. Cette politique ne permettra que de sauver 3000 ours par année, dit-il.

Il faut savoir en outre que l'ours a une « dynamique de population très lente ». Maman ourse ne met bas qu'une fois aux deux ans.

« La population va peut-être augmenter un peu, mais pas au point de créer une situation dangereuse », souligne le biologiste.

Le major Daniel Bouchard a cependant rapporté hier qu'une plus grande quantité qu'à l'habitude d'ours a été signalée sur le territoire de la base militaire cette année.

Ainsi que le signale M. Lamontagne, le temps pluvieux a retardé les sorties des humains en forêt. L'ours en a peut-être profité pour occuper le territoire. Maintenant qu'il fait beau, ils le découvrent.

M. Lamontagne admet être confondu par la présumée attaque de la jeune sportive, dimanche. Ainsi qu'il le dit, « ces choses-là n'arrivent jamais, jusqu'au jour où elles arrivent ».

Il y a toujours dans la littérature scientifique des événements exceptionnels de ce type qui sont rapportés. C'est tragique, dit-il, mais c'est comme ça.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

L'agent de conservation de la faune du Québec Claude Desrochers montre une empreinte de patte d'ours trouvée près du corps de Mary Beth Miller.

Tant que l'autopsie n'aura pas confirmé la cause exacte de la mort, le biologiste estime toujours possible que la jeune femme ait eu un malaise et se soit déjà trouvée au sol avant que l'ours ne survienne. Le fait qu'elle n'ait qu'une seule blessure est un peu incompatible, selon lui, avec les habitudes de prédateur de l'ours, qui traîne généralement sa proie pour essayer de la cacher.



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

L'opposition des Mario Denis (ci-dessus) et autres citoyens aura ébranlé la Ville de Pont-Rouge.

PORCHERIE DE 1400 BÊTES

Pont-Rouge négociera le départ du promoteur

Ça coûtera moins cher que de payer des études et des avocats, estime le maire

Michel Godin
Collaboration spéciale

■ PONT-ROUGE — Sous la forte pression des citoyens de Pont-Rouge qui ont rempli, encore une fois, la salle du conseil à pleine capacité, hier soir, les élus ont finalement décidé de négocier le départ du promoteur qui souhaitait implanter une porcherie de 1400 têtes à moins de 600 mètres du secteur résidentiel de la Colline. La Ville a aussi pris la décision de durcir sa réglementation pour éloigner les futures porcheries de ses centres urbains.

« Dès demain matin, nous allons négocier avec le promoteur, M. Sylvain Lapointe, pour tenter d'acheter son terrain et son permis d'autorisation afin qu'il quitte Pont-Rouge, a lancé le maire Paul-Eugène Parent, déclenchant du coup une ovation des citoyens. Ça va coûter moins cher de lui dire d'aller ailleurs que de faire des études hydrologiques et de payer des avocats pour nous défendre », a-t-il ajouté.

Le conseil municipal a tranché après que les citoyens eurent exigé une importante étude d'impact hydrologique afin d'assurer la santé des citoyens du secteur de La Colline. Leur décision est venue après un ajournement d'une quinzaine de minutes qui mettait fin à un débat devenu hostile. La Ville ira en règlement d'emprunt sur cinq ans pour payer la note, a annoncé M. Parent.

Au cours de la dernière semaine, la Ville avait demandé à la firme BPR d'analyser les dangers de contamination de la porcherie pour les sols avoisinants. « Ce n'est pas le mandat qu'on vous a donné lors de la dernière réunion, a dénoncé Dave Brenan, le président du comité de citoyens. Les gens veulent une étude complète, on n'en démord pas. C'est nous qui payons des taxes, c'est nous qui allons décider ! »

De son côté, l'ancien député fédéral Marc Ferland a demandé à la Ville de refaire ses devoirs. « Faut être plus sérieux que ça. On veut connaître l'impact d'une telle implantation pour l'ensemble de la région, et non seulement 100 pieds autour de la porcherie. Il faut donner des munitions à l'avocat de la Ville si on va en cour », a-t-il plaidé.

SINON, UNE ÉTUDE...

Si les négociations achoppent avec le promoteur, le maire Parent a promis qu'une étude hydrologique complète serait réalisée. Il a ajouté que le permis de construction qui devait être émis d'ici vendredi, selon la réglementation municipale, ne le serait pas tant et aussi longtemps que les résultats de l'étude d'impact ne seront pas connus.

La Ville a fait un autre pas important, hier soir, pour limiter l'implantation des porcheries sur son territoire. Un avis de motion a été déposé afin de rendre plus restrictive la réglementation actuelle. Elle gèle du même coup tout projet futur.

Dorénavant, seul l'élevage porcin sur litière profonde sera toléré. Les zones réservées pour l'industrie porcine devront dorénavant se trouver à au moins un kilomètre d'un secteur urbain alors que l'ancienne norme demandait de respecter une distance de 206 mètres. De plus, l'épandage du fumier ne pourra plus se faire par vaporisation mais seulement par épandage incorporé au sol.

Une consultation publique aura lieu le 7 août, afin de modifier et d'approuver ce règlement. Ensuite, un avis public devra être diffusé et les registres de la Ville ouverts. Il y aura référendum sur la question si le nombre de signatures requis est atteint, sinon, le nouveau règlement municipal régissant l'industrie porcine sera adopté.

Marc Ferland a eu le mot de la fin : « C'est une bonne décision que vous avez prise. On veut qu'il se fasse de l'agriculture à Pont-Rouge, mais compatible avec nos sols », a-t-il conclu.

DONNACONA

Le maire Denis écarte l'idée même de démissionner

« Il va faire mauvais » à son retour de vacances, dit-il

Michel Godin
Collaboration spéciale

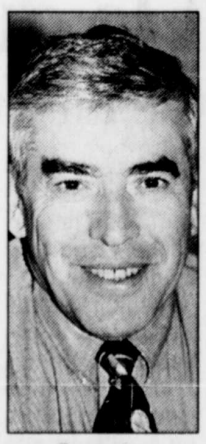
DONNACONA — Réfutant toutes les allégations que veut bien lui imputer la Fédération des policiers du Québec et le syndicat des policiers de Donnacona, le maire Denis Denis ne démissionnera pas. Même qu'il entend peut-être poursuivre sa carrière politique au-delà du présent mandat, une fois la tourmente qui entoure son corps de police réglée.

Rejoint, hier, par LE SOLEIL sur le lac Ontario où il taquine le poisson pendant ses vacances, le maire Denis a été catégorique. « Ma démission, qu'il oublie ça », a-t-il rétorqué au président de la Fraternité des policiers du Québec, Yves Prud'homme, qui a laissé savoir qu'il devrait laisser sa place.

« Ce n'est pas un policier qui va me faire démissionner de mon poste. Il me reste deux ans à faire et je vais les compléter. Après, peut-être que je me présenterai pour un autre quatre ans », a-t-il dit.

Selon M. Denis, les policiers n'auraient pas aimé son attitude au cours des derniers incidents qui ont secoué le corps de police de Donnacona. « Ils me reprochent de ne pas les défendre, de salir leur réputation et de les empêcher de travailler. De plus, ils ne sont pas contents que je dise publiquement que je souhaite avoir une police communautaire », a-t-il indiqué.

« Attendez que je revienne à Donnacona, il va faire mauvais, a annoncé Denis Denis. Ça se pourrait que le maire s'échappe et qu'il raconte des choses qu'ils ne veulent pas entendre. Le chef (Guy) Dussault, qui est en congé de maladie pourrait lui aussi parler. Ils ont passé un an sur son dos avec le résultat que l'on connaît », a-t-il vociféré, visiblement choqué. Denis Denis a même soulevé l'hypothèse d'organiser une réunion spéciale, samedi prochain, avec les autres membres du conseil municipal, sans vouloir cependant en dire davantage.



Le maire Denis Denis

UNE RÉTRACTATION

De son côté, le président du syndicat des policiers de Donnacona, André Noël, a tempéré la situation. « Notre message (celui du syndicat des policiers de Donnacona) en est plutôt un de rétractation. Le maire Denis Denis nous a discrédités aux yeux de toute la population. Nous lui demandons qu'il se rétracte et qu'il rétablisse les faits », a-t-il dit.

André Noël reproche, entre autres, au maire de blâmer les jeunes policiers de Donnacona qui, selon lui, « écoeurent le peuple » avec des règlements d'arrosage. « Pourtant, tout ce que font nos policiers, c'est de suivre les directives émises par la Ville. Il n'y a pas un policier qui, de son propre chef, décide d'émettre des amendes pour des infractions d'arrosage », assure-t-il.

Selon Noël, Yves Prud'homme est venu en renfort pour donner davantage de poids aux revendications des policiers de Donnacona, et pour éviter de faire naître d'autres conflits à l'interne.

Les fusions de service, voilà ce que ça donnerait !

Les policiers de Sainte-Foy donnent un « bon exemple » à leur mairesse

Robert Fleury
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — La mairesse de Sainte-Foy a lancé un pavé dans la mare des fusions de service de police et de lutte aux incendies de la région de Québec en montrant ce qui pouvait arriver si on intégrait tous les services de la Rive-Nord et de la Rive-Sud !

C'est l'intégration des policiers-pompiers de L'Ancienne-Lorette à son service de protection publique qui a servi d'exemple, car c'est Sainte-Foy qui donne le service à L'Ancienne-Lorette depuis janvier.

Le problème, c'est que la direction de la Ville affirme que le Syndicat des policiers de Sainte-Foy aurait profité de cette demande d'intégration pour tenter d'améliorer ses propres conditions de travail ! Devant cette situation, affirme le directeur général Alain Marcoux, Sainte-Foy aurait plutôt choisi de conclure une entente avec l'Association des policiers et pompiers de L'Ancienne-Lorette, maintenant de façon distincte leur syndicat, tout en leur accordant des conditions de travail similaires à celles qui existent à Sainte-Foy.

Le Syndicat des policiers de Sainte-Foy aurait voulu profiter de l'intégration de ceux de L'Ancienne-Lorette pour améliorer ses conditions

« L'entente s'est faite à l'avantage de Sainte-Foy », assurait M. Marcoux aux conseillers inquiets, hier.

ÉTONNÉS ET DÉÇUS

Les conseillers indépendants Conrad Verret et Guy Perreault se sont en effet dit pour le moins étonnés et déçus de l'attitude de leurs policiers, alors qu'ils étaient venus applaudir à tout rompre la mairesse, l'automne dernier, pour avoir conclu une telle entente.

« La preuve est faite que c'est difficile de fusionner des conventions collectives. On l'a dit en commission parlementaire. Il n'y avait pourtant que deux syndicats. Imaginez si on intégrait tous les corps policiers de la Rive-Nord et de la Rive-Sud », a dit Mme Boucher.

Un problème de formation se poserait pour les policiers-pompiers de L'Ancienne-Lorette qui opteraient, comme c'est leur droit, pour devenir pompiers à Sainte-Foy. Des conseillers se sont inquiétés à l'idée que cela pénalise des jeunes de Sainte-Foy qui auraient pu devenir pompiers.

« Cela n'aura pas d'impact, car il y a toujours trois ou quatre pompiers qui prennent leur retraite à chaque année, et seulement six policiers-pompiers de l'Ancienne-Lorette ont opté pour devenir pompiers », les a rassurés la mairesse.

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA LOI 124

Les maires de banlieue pris en défaut de solidarité

Sainte-Foy laissée seule avec la note des avocats

Robert Fleury
Le Soleil

SAINTE-FOY — La Ville de Sainte-Foy assume seule la note de frais des avocats prestigieux qui ont paradé avec la mairesse Boucher devant la commission parlementaire chargée d'étudier la Loi 124, parce que les maires de banlieue ont refusé d'adopter cette approche légaliste d'affrontement face au gouvernement !

C'est ce qu'a affirmé, hier, le conseiller indépendant Jacques Langlois, et les réponses évasives de la mairesse Andrée Boucher n'ont rien fait pour le contredire.

Lors de cette présentation en Commission parlementaire, le 28 mai, ce n'était pas le président de la Communauté urbaine et maire de Beauport, Jacques Langlois, qui avait fait la présentation du mémoire du caucus des maires de banlieue, comme on devait s'y attendre mais plutôt la mairesse de Sainte-Foy, entourée, non pas de ses collègues maires ou mairesses de municipalités, mais plutôt d'une batterie d'avocats chargés de pourfendre le projet de loi de la ministre Louise Harel, ainsi que l'offre de ville unique de Québec.

« Ce mémoire a été préparé avec la collaboration de Me Pierre Laurin, Me Jacques L'heureux, Me Lorne Giroux et Me Serge Giasson », lisait-on sur la page de garde.

Si Me Giroux est le conseiller juridique du comité exécutif et Me Giasson le greffier-adjoint responsable du service du contentieux de la Ville de Sainte-Foy, d'autres appartiennent à la prestigieuse firme Dunton-Rainville de Montréal, ou à la firme Joli-Coeur Lacasse de Québec.

« BAR OUVERT ! »

« Ces frais d'avocats vont nous coûter une fortune. C'est le bar ouvert. Au comité exécutif, il n'y a pas de limites pour des contrats de services ! Mme Boucher n'est pas obligée de passer par le conseil pour faire payer ses frais juridiques », déplore Jacques Langlois.

Le conseiller affirme que les maires de banlieue de la CUQ étaient loin d'être d'accord avec cette approche, et qu'ils n'avaient pas l'intention de contester la Loi 124 une fois qu'elle serait adoptée par l'Assemblée nationale, alors que la mairesse avait indiqué qu'elle se rendrait plus loin, jusqu'en Cour suprême s'il le fallait.

« Tout ça se fait aux frais de Sainte-Foy ! Ça n'a pas de bon sens ! »

Questionnée par le conseiller durant la séance du conseil, la mairesse n'a pas répondu à ses questions, choisissant plutôt de se moquer de lui en laissant entendre qu'il était vendu à Québec et qu'il s'était offert un voyage à Vancouver aux frais de la STCUQ.

« Vous vous êtes vanté vous-même d'avoir une *job* sur le comité exécutif de la nouvelle ville fusionnée », lui a lancé la mairesse, particulièrement indisciplinée, au point où le président Pierre Morissette a dû la rappeler à l'ordre plus d'une fois.

« Ce qui nous attend, c'est la dette de 500 millions et le déficit actuariel de 200 millions $ de la Ville de Québec », a-t-elle répondu, expliquant qu'elle ne pouvait faire autrement que défendre les intérêt des Fidéens, et disant qu'elle ne pouvait pas chiffrer ces frais juridiques.

« Je ne peux pas donner un compte quand je ne l'ai pas reçu », a-t-elle dit.

En sortant du conseil, le conseiller Langlois a déploré le fait que la mairesse n'avait pas répondu à ses questions. Il a pour sa part justifié son voyage à Vancouver en compagnie du maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, en disant qu'il y était allé à la demande expresse du président de la STCUQ pour représenter la société de transport au congrès de l'Association canadienne des transporteurs urbains.

Il nous a été impossible de questionner davantage la mairesse, vue l'heure tardive.

EN BREF

SAINT-BENOÎT-LABRE

Les Ateliers FLPH agrandissent leur usine

Les Ateliers FLPH investissent un demi million $ et agrandissent de 20 000 pi² leur usine de Saint-Benoît-Labre. L'atelier de soudure et d'usinage qui, lors de sa fondation il y a 40 ans, était une boutique de forge, aura désormais 28 000 pi². « Nous sommes en pleine expansion. Nous avons obtenu un contrat de sous-traitance avec Canam, et nous devons fabriquer de grosses pièces d'équipement d'usine », a indiqué M. Fernand Poulin, copropriétaire de l'entreprise avec son frère Paul-Henri. L'agrandissement représente un investissement de 300 000 $. Il y aura ajout d'équipements pour 200 000 $. La réorganisation des espaces de travail et les commandes ajouteront trois nouveaux travailleurs à l'équipe actuelle de 30 employés. De plus, M. Poulin n'écarte pas la possibilité que, dès l'automne, il y ait encore de nouveaux développements. **L.D.**

SAINT-GEORGES

Loterie de plus de 10 000 $

La loterie Catherine-de-Longpré, réalisée sous la présidence d'honneur de M. Roger Carette, maire de Ville Saint-Georges, a généré quelque 103 056 $. La gagnante du prix de 5000 $ a été Mme Nicole Grenier, de Saint-Prosper, et 37 autres prix ont été attribués. **L.D.**

SAINTE-FOY

Boutique érotique bientôt autorisée à Plaza Laval

La Ville de Sainte-Foy pourrait bientôt autoriser la présence d'une boutique érotique à Plaza Laval, et non nécessairement dans un parc industriel ou sur le boulevard Hamel, si le conseil donne suite à un avis de motion présenté par le conseiller Pierre Morissette, à sa séance du mois prochain. Celui qui avait été ridiculisé par la mairesse pour son « puritanisme » propose aujourd'hui de faire disparaître les expressions « salon de massage » et « boutique érotique » du règlement de zonage, au grand bonheur de la tenancière du commerce de vêtements, qui pourra ainsi reprendre ses activités sans les limiter à la seule vente de vêtements ou « sous-vêtements affriolants », comme le décrit la résolution. « En juillet, je dois affronter des contraventions pour un total de 500 $ d'amendes », explique Huguette Tremblay, qui a dû se résoudre à faire disparaître les vibromasseurs de ses étalages. « La résolution est simple, elle enlève tout relent de puritanisme », précise le conseiller indépendant Jacques Langlois. **R.F.**

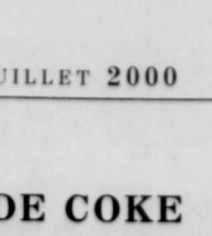
TRAFIC DE COKE

Un chauffeur et la « répartitrice » remis en liberté

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

QUÉBEC — Un des chauffeurs de taxi accusés d'avoir livré de la cocaïne, Jean-Guy Martel, ainsi que la « répartitrice » du réseau, Guylaine Lirette, ont été remis en liberté hier, sous de rigoureuses conditions.

Jean-Guy Martel, un chauffeur de taxi indépendant de 62 ans, Guylaine Lirette, 32 ans, qui, selon la police, préparait les commandes, et Serge Lévesque, 47 ans, employé de Taxi-Coop, ont été arrêtés la semaine dernière par la police de Québec. Un autre chauffeur de Taxi-Coop, Normand Tousignant, 50 ans, avait été coincé quelques jours plus tôt.


Guylaine Lirette

Ces pères et mère de famille, sans grand historique judiciaire, ont été accusés de trafic et de possession de cocaïne. Selon la police de Québec, l'important réseau de trafic de poudre blanche rapportait plus de 15 000$ par semaine.

En perquisitionnant les voitures taxi, les policiers ont trouvé deux onces de cocaïne coupées en 143 sachets d'une valeur de 6345$.

La procureure de la Couronne, Me Hélène Bouillon, a accepté hier de remettre Martel et Lirette en liberté après que des membres de leur famille se furent engagés pour des sommes respectives de 6000$ et de 10 000$.

Le chauffeur de taxi et la « répartitrice » devront observer un couvre-feu, s'abstenir de contacter leurs présumés complices et se tenir loin des débits de boisson ainsi que des armes à feu. Guylaine Lirette devra en outre dire adieu aux téléphones cellulaires et aux téléavertisseurs pour la durée des procédures. Serge Lévesque, le chauffeur de taxi qui conduisait des écoliers de la basse-ville de Québec durant la période où il se serait livré au trafic de stupéfiants, a vu son enquête sous cautionnement être reportée au 11 juillet.

Deux autres chauffeurs de taxi sont toujours recherchés sur mandat. Selon la poursuite, Richard Plamondon, qui traîne une bonne feuille de route, et Claude Simard se sont volatilisés au moment où la police allait les arrêter.

MEURTRE AU PUB MALETTE

Un suspect passe aux aveux

Sa comparution reportée à ce matin

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

QUÉBEC — L'homme qui aurait poignardé à mort Gilles Bourassa samedi soir, dans les toilettes du Pub Mallette, un bar gai de la rue d'Aiguillon, ne comparaîtra finalement que ce matin au palais de justice, les policiers n'ayant pas voulu interrompre ses confidences, hier.

L'individu de 41 ans, de la région de Québec, devrait être accusé de meurtre au second degré ce matin, après avoir passé une très longue journée dans les bureaux des enquêteurs de la police de Québec.

Vers 19 h 30, samedi, sa présumée victime, Gilles Bourassa, 69 ans, est mort après avoir reçu au moins un coup de couteau au thorax dans les toilettes du Pub Mallette, un bar gai du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Le suspect a été arrêté dimanche soir, quelques heures après qu'il ait tenté de se pendre à un échafaudage situé à l'arrière du 89, Grande Allée, et ait eu la vie sauve grâce à un automobiliste qui passait par là.

Incidemment, les policiers qui ont répondu à l'appel pour la tentative de suicide sont parmi ceux qui s'étaient rendus au Pub Mallette. Les agents auraient donc pu relier rapidement les deux événements.

Après avoir subi des examens médicaux et soigné des blessures mineures, l'homme de 41 ans a été immédiatement amené à la centrale de police du Parc Victoria.

Le présumé meurtrier aurait livré des aveux très complets aux policiers. Tous ces détails ont d'ailleurs été si longs à noter que sa comparution a dû être repoussée, obligeant les policiers à déroger au délai normal de 24 heures.

« Lorsque les enquêteurs ont voulu quitter le poste avec lui pour l'amener au palais de justice, le suspect a manifesté l'intention de parler plus longtemps avec eux, explique l'agent Steve Desroches, de la sûreté municipale de Québec. Ils l'ont donc ramené à la salle d'interrogatoire et ont reporté la comparution à demain matin (aujourd'hui), avec l'accord du procureur. »

D'après l'agent Desroches, ce meurtre ne peut être classé tout à fait dans la catégorie des drames passionnels. « On sait qu'ils avaient passé une partie de la journée ensemble, mais jusqu'à quel point ils se connaissaient... »

Une autopsie sera pratiquée demain sur le corps de la victime Gilles Bourassa.

Regrattiers mis à l'amende

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le propriétaire et le gérant d'un commerce de prêt sur gages de la rue Saint-Vallier ont été mis à l'amende hier, pour avoir acheté des appareils qu'ils savaient volés... d'un agent double de la police de Québec.

Claude Daoust, propriétaire du magasin Urgent Comptant et de deux autres commerces du même type de Limoilou, ainsi que son employé, Éric Bois, ont été trouvés coupables, hier, de recyclage des produits de la criminalité.

Ils ont sciemment acheté des objets volés pour les revendre

Le patron devra payer une amende de 300$, tandis que Bois, qui a des antécédents judiciaires de recel, écope de 400$ d'amende et d'une probation de deux ans.

POLICIER DÉGUISÉ EN PAUVRE HÈRE

Daoust et Bois se sont fait prendre en décembre 1997, lorsque les enquêteurs de la police de Québec ont décidé de s'attaquer aux regrattiers, ces commerçants spécialisés dans l'achat et la vente d'articles usagés.

L'« agent 008 » se présente au Urgent Comptant de la rue Saint-Vallier à trois reprises pour vendre des magnétoscopes, des téléphones et un réveille-matin.

Pour quelques dizaines de dollars, le policier déguisé « en pauvre hère » refile cette marchandise à Bois et à Daoust en leur précisant qu'elle a été volée.

Après la troisième transaction en autant de jours, le proprio Daoust et Éric Bois indiquent à l'agent qu'ils ne pourront plus faire affaire avec lui. « On ne peut pas toujours t'aider à voler ! », ont d'ailleurs dit les commerçants, selon ce que la preuve policière a révélé.

« On ne peut pas toujours t'aider à voler »

En témoignage, Claude Daoust a expliqué à la cour qu'il était un commerçant régulier. Sur les 18 000 transactions qui sont enregistrées chaque année à son commerce, seulement une quinzaine d'objets seraient saisis par les policiers.

Dans sa décision, le juge Jean-François Dionne note que les accusés Daoust et Bois ont fermé les yeux sur la provenance des objets qui leur étaient apportés.

« Je sais que c'est un commerce difficile, mais vous devez être au-dessus de tout soupçon, a lancé le magistrat aux deux accusés. Vous devez être rigoureux, pas douteux, rigoureux. »

CÔTE-NORD

Cadavre repêché

Les plongeurs de la Sûreté du Québec ont repêché hier le corps d'un homme, Tony Petitpas, 32 ans, dans la rivière La Romaine, sur la Côte-Nord. Des recherches avaient été entreprises afin de retrouver l'homme, dont l'embarcation avait chaviré vers 21 h, samedi. Un homme de 25 ans qui l'accompagnait a réussi à nager jusqu'à la rive, à marcher dans la forêt toute la nuit pour finalement atteindre la route 138. Selon la version du rescapé, l'embarcation a chaviré en s'approchant d'une chute. L'autopsie sera pratiquée demain. (PC)

SAINT-GEORGES

Réinvestir en éducation

Le président du Syndicat de l'enseignement de la Chaudière, Francis Nadeau, interpelle les directions d'école de la commission scolaire Beauce-Etchemin, afin qu'elles utilisent les surplus accumulés dans leur école respective pour ajouter des ressources humaines et ainsi contribuer à l'amélioration des services aux élèves. « Malgré l'attribution de ressources supplémentaires issues de la dernière négociation, et malgré les montants débloqués par le ministère de l'Éducation, tout indique que l'organisation scolaire à la CSBE sera encore difficile l'an prochain, croit-il. En 1998-1999, le surplus accumulé dépassait le million$. Il est inconcevable que des sommes aussi élevées dorment dans les coffres des écoles alors que des élèves manquent de services », a conclu M. Nadeau. L.D.

Avis de déménagement du Dr Pierre L. Auger

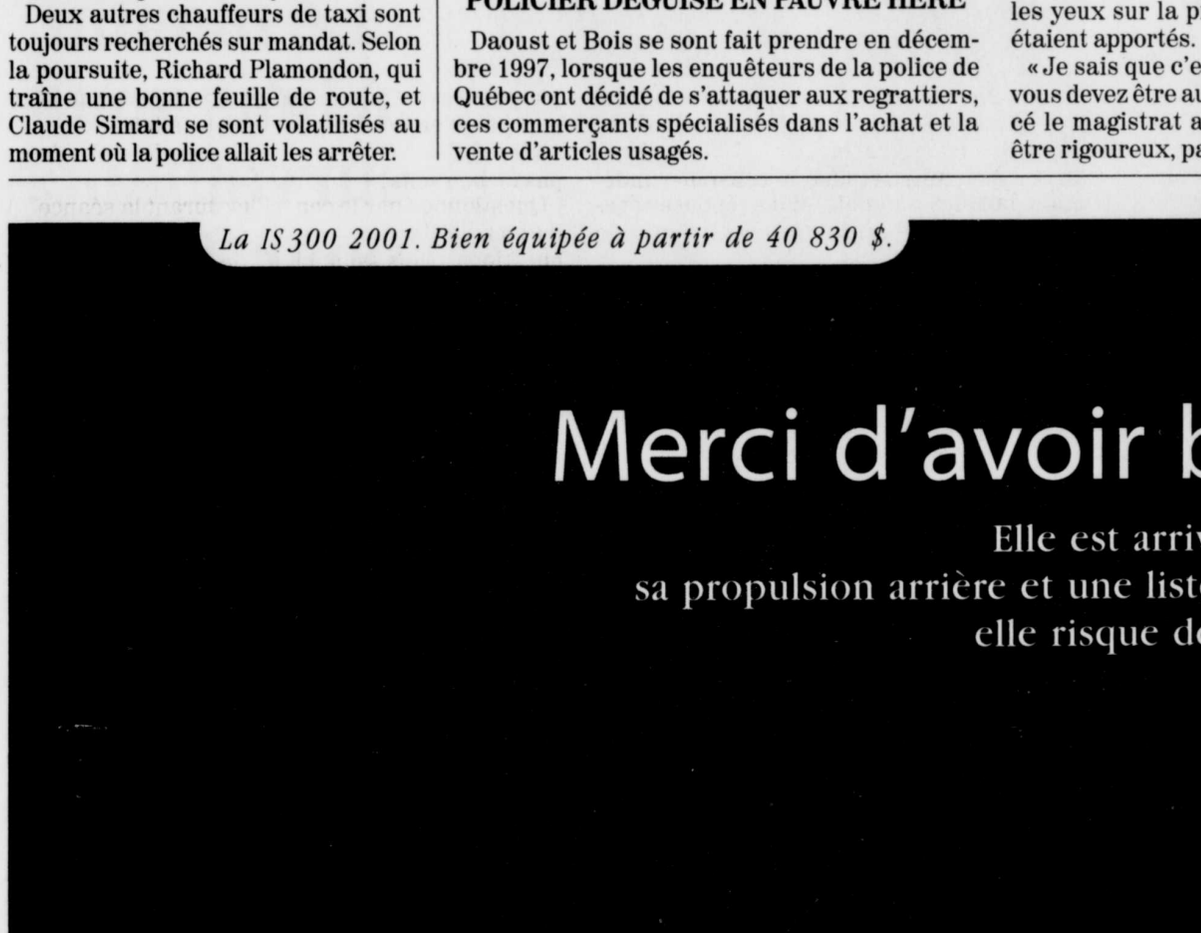
Le docteur Pierre L. Auger avise ses patients qu'il quitte la région de Québec pour la région de Montréal. Les dossiers des patients qui ont été vus au 1029, boulevard de la Chaudière à Cap-Rouge de janvier 1993 à juin 1997 seront transférés au CAMI, 1465 rue Bélanger Est, Montréal, H2G 1A5 et demeureront sous la responsabilité du docteur Auger. Quant à ceux qui ont été vus au CLSC Haute-Ville, 55 chemin Ste-Foy et au 4600 boulevard Henri-Bourassa à Charlesbourg, ils seront transférés aux docteurs Pierre Gourdeau et Roger Roy du service de médecine du travail du CLSC Haute-Ville, 530 boulevard de l'Atrium, bureau 101, Charlesbourg, G1H 7H1 au numéro de téléphone 623-1010.
Pierre L. Auger md, Msc, FRCP(c) hématologie-médecine du travail et de l'environnement
1482096

La IS 300 2001. Bien équipée à partir de 40 830 $.

Merci d'avoir bien voulu patienter.

Elle est arrivée ! Mais avec son six cylindres en ligne de 215 ch, sa propulsion arrière et une liste de caractéristiques de série à faire bien des jaloux, elle risque de ne pas être là très longtemps ! Venez vite l'essayer.

La nouvelle Lexus IS 300 2001.



LEXUS
À la conquête de la perfection.

Boulevard
LEXUS TOYOTA
120, Marais, Québec
683-6565
1481921

COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

Valcartier assiégé

1300 cadettes et cadets débarquent pour participer au camp militaire estival

Olivier Bossé
Le Soleil

QUÉBEC — Plus de 1300 cadettes et cadets âgés entre 12 et 18 ans ont débarqué sur la base de Valcartier, hier. Les bleus de l'aviation, les rouges de la police militaire, les blancs de la marine et les verts et les noirs de l'armée de terre, coiffés de leurs couvre-chef respectifs, tous semblaient fin prêts à vivre cette expérience peu commune d'un séjour estival au camp militaire.

En fin de matinée, le soleil plombait ferme sur les petits bérets des nouveaux venus, qui s'alignaient patiemment pour obtenir l'équipement nécessaire aux activités des prochaines semaines. Alors que d'autres se la coulaient douce sous les tentes temporaires, certains marchaient au pas en écoutant les « 1, 2, gauche, droite ... » de leur supérieur.

En plus de la gratuité complète du séjour, les campeurs ont droit à une nouveauté cette année: une paire d'espadrilles toute neuves à l'effigie des cadets, qu'ils pourront conserver à la fin de l'été, si toutefois elles sont toujours utilisables. Dur dur, la vie de cadet...

PLAISIR ET DISCIPLINE

Dave Ayers, 14 ans est l'un des adolescents qui passeront les prochaines semaines au Centre d'instruction d'été des cadets de l'armée (CIECA) de Valcartier. Le garçon de Saint-David-de-Falardeau, au Saguenay, en est à sa première visite. « Je viens ici pour avoir du plaisir tout en apprenant, dit-il. Il y a la discipline aussi qui est importante. »

Hebdomadairement, chacun des campeurs présents aura droit à une allocation de 60 $. Membres des cadets depuis maintenant deux ans et demi, le petit Dave affirme résolument que ce montant n'est pas la motivation première des participants. « C'est certain que c'est l'fun, mais il faut que tu mérites ton argent. » Fils d'un militaire de carrière, il entrevoit son avenir professionnel dans les Forces armées canadiennes. « Mon père m'encourage beaucoup. Ça va être difficile, mais je sais que je vais être capable. »

Des centaines de cadets qui défileront sur les chemins de Valcartier au cours de l'été, environ un tiers sont des filles. Ils y resteront deux, trois ou six semaines, selon la durée du cour auquel ils se sont inscrits. Le CIECA de Valcartier, le plus important des 28 centres au Canada, a un budget d'opération de plus de 3,5 millions $.

S'ENRÔLER

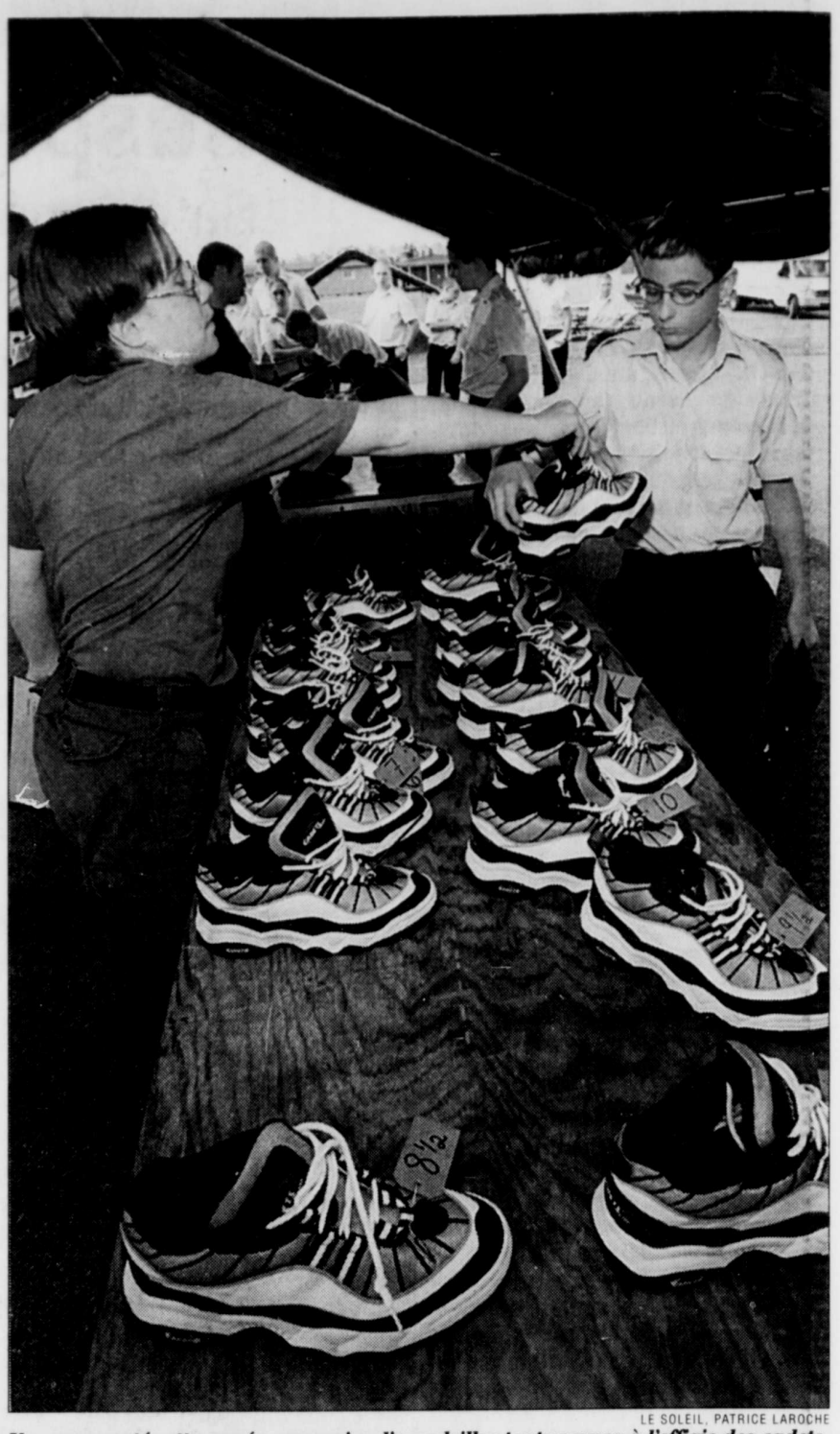
Après avoir séjourné aux camps de Cap-Chat et de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, Marie-Hélène Rancourt en est maintenant à sa troisième année dans la région. Elle a été promue adjudant-chef, le plus haut grade des cadets-cadres. À 18 ans, elle en est à sa sixième et dernière année, puisqu'elle a atteint l'âge limite chez les cadets.

L'an prochain, la jeune fille originaire de Saint-Georges de Beauce compte s'enrôler en tant que cadre instructeur de cadets (CIC). « Je vais continuer ici, mais cette fois comme instructeur. C'est un bon emploi d'été et je vais pouvoir poursuivre mes études », explique celle qui amorcera en septembre sa deuxième année au Collège Beauce-Appalaches de Saint-Georges. Il est à préciser qu'environ 90 % des CIC sont des étudiants.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

En fin de matinée, le soleil plombait ferme sur les petits bérets des nouveaux venus, qui s'alignaient patiemment pour obtenir l'équipement nécessaire aux activités des prochaines semaines.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

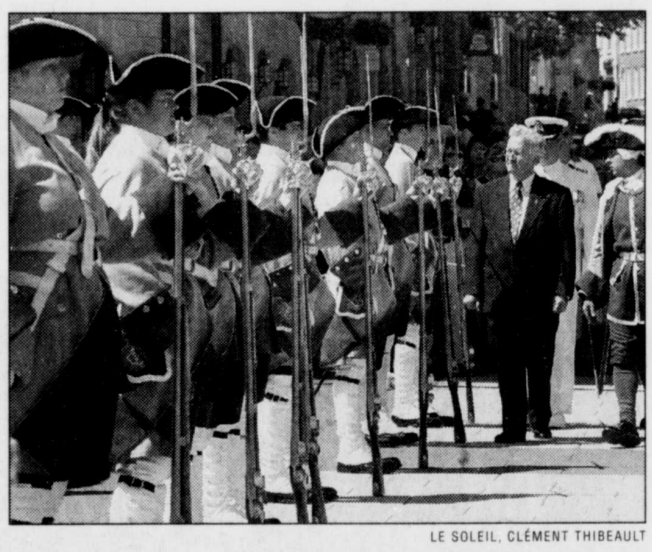
Une nouveauté cette année: une paire d'espadrilles toute neuves à l'effigie des cadets, qu'ils pourront conserver à la fin de l'été, si toutefois elles sont toujours utilisables.

Québec fête ses 392 ans

La Ville de Québec fêtait son 392e anniversaire de naissance, hier, et plusieurs cérémonies ont marqué l'événement. Ainsi, à quelques minutes d'intervalle et après une messe à la Basilique, le maire Jean-Paul L'Allier a passé en revue la Compagnie Franche de la Marine, au monument Champlain (à droite), avant d'assister à l'exercice du droit de cité du Royal 22e Régiment, lors du lever du drapeau, devant l'hôtel de ville de Québec. C'est par ailleurs Gérard Thibault, «l'âme du spectacle de cabaret à Québec», qui a reçu la médaille de Québec, hier, des mains du maire L'Allier, lors d'une brève cérémonie. Originaire d'Armagh dans Bellechasse, M. Thibault s'est surtout illustré avec le cabaret Chez Gérard, attirant dans son établissement des artistes célèbres comme Charles Trenet, Édith Piaf, Gilbert Bécaud, les Compagnons de la Chanson, Joséphine Baker, Louis Mariano et quelques 3000 autres artistes. Il a fait rayonner la Ville de Québec auprès d'artistes étrangers pendant 30 ans. L'an dernier, c'est Françoise Gamache-Stanton qui avait été honorée pour son engagement envers les femmes. **R. F.**



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

INCENDIE À SAINT-THÉOPHILE

Le moulin à bois sous surveillance pour 2 jours encore

Luce Dallaire
Collaboration spéciale

SAINT-THÉOPHILE — À Saint-Théophile de Beauce, une odeur de fumée persiste encore dans la cour des Produits de Bois B.A.S. alors que l'on évalue l'ampleur les dégâts et que l'on commence à reprendre le travail.

Hier, à 23 h, les employés de l'entreprise ont repris l'horaire normal des opérations de sciage de la compagnie, qui produit des bardeaux et du paillis de cèdre. « Certains employés avaient été rejoints dimanche pour participer à l'arrosage de nuit de l'amoncellement du paillis d'où originait l'incendie qui s'est déclaré vers 11 h », a expliqué Mme Marlène Lapierre, contrôleure de Produits de Bois B.A.S., une filiale de Maibec.

Ils ont ainsi appuyé et relayé les pompiers volontaires venus, pendant plus de six heures avec les CL-415, combattre le feu qui menaçait de s'étendre avec l'intensité du vent.

L'incendie serait purement accidentel, selon la police

Pour encore deux jours, la cour du moulin à bois sera sous surveillance comme le mentionnait le chef des pompiers de Saint-Théophile, M. Christian Faucher.

Dans l'intervalle, le contremaître de la cour à bois, M. Pierre Poulin s'affaire à prendre l'inventaire du bois afin de pouvoir évaluer le montant des pertes engendrées par le sinistre. « Il est encore trop tôt pour parler de l'étendue des pertes. Toutefois, les installations n'ont pas été touchées. La situation n'est pas idéale, mais si le vent avait été contraire, nous aurions pu avoir de dommages pourraient être plus élevés », a constaté Mme Lapierre.

Comme elle le certifiait aussi en fin de journée, hier, la contrôleure a indiqué que le directeur régional de Maibec, M. Michel Boucher, serait sur les lieux aujourd'hui pour prendre connaissance de la situation et des données recueillies avant de rencontrer les assureurs.

La porte-parole de la Sûreté du Québec, Mme Ann Mathieu, indique que du côté du rapport de police tout porte à croire actuellement qu'il s'agit d'un incendie accidentel résultant de la surchauffe ou la combustion spontanée.



Le meilleur est arrivé dans votre épicerie.

Vins de Qualité Certifiée

La SAQ Alimentation propose maintenant
aux consommateurs des *Vins de Qualité Certifiée*.
Ces vins ont été jugés exceptionnels dans leur catégorie
par un groupe d'experts de l'industrie et sont offerts
en exclusivité dans les épiceries et les dépanneurs.

SAQ ALIMENTATION

La modération a bien meilleur goût. Educalcool

Les résidus d'amiante dans le collimateur de l'Environnement

Le remblai pourrait coûter 40 % de plus

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Le ministère de l'Environnement pourrait empêcher les municipalités et entreprises d'utiliser des résidus d'amiante comme remblai nécessaire à leurs travaux divers en raison de leur haute teneur en chrome et en nickel.

Le projet de Règlement modifiant celui sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement comporte en effet une annexe fixant les concentrations maximales en certains métaux pour les matériaux utilisés comme remblai, des normes que les résidus d'amiante dépassent amplement pour le chrome et le nickel.

Comme il n'y a aucune carrière dans la région de L'Amiante, la presque totalité des remblais sont faits depuis plus de 100 ans à l'aide de résidus d'amiante achetés des compagnies minières.

Thetford Mines en utilise près de 50 000 verges cubes par an selon le directeur général, Yvan Faucher. « Si le ministère donne suite à son projet, nos coûts pour le remblai augmenteront substantiellement », explique-t-il.

La hausse de coût atteindrait 40 % pour les municipalités de la région thetfordoise, qui devraient alors faire venir leur remblai des carrières de l'extérieur.

« Les résidus d'amiante ont une forte teneur en certains métaux mais il en est de même du massif rocheux de la région, dont la teneur en chrome et en nickel est naturellement plus élevée.

En extrapolant, on pourrait même dire que les fondations géologiques de la région ne sont pas conformes aux normes que le ministère souhaite appliquer », signale Yvan Faucher.

La concentration de nickel dans le massif rocheux de l'Amiante se chiffre en effet à 1580 mg par kg de matière sèche alors que la concentration maximale permise par le ministère dans son projet de règlement serait de 500 mg par kg de matière sèche.

« Le ministère refuse de tenir compte de la biodisponibilité des métaux dans chaque région et se base uniquement sur la concentration totale. Pourtant, les résidus miniers sont utilisés depuis 100 ans en région et on n'a jamais noté d'impact sur la santé publique », signale Richard Jauron, superviseur général en prévention et environnement chez LAB Chrysotile. Les députés fédéral et provincial de Frontenac ainsi que les maires de Black Lake et de Coleraine, le préfet de la MRC de l'Amiante et le président de la Société d'aide au développement des collectivités de l'Amiante (SADC) appuient LAB Chrysotile et la Ville de Thetford Mines dans ce dossier et ont déjà manifesté leur désaccord au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, relativement au projet de règlement.

La CS des Chics-Chocs n'en peut plus

Déficit et baisse de clientèle

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ GASPÉ —Si le modèle de financement du ministère de l'Éducation ne s'adapte pas à la réalité des régions en continuelle baisse de clientèle, comme c'est le cas pour la Commission scolaire des Chics-Chocs, en Gaspésie, ce sont des déficits de près d'un million $ par an que présenteront les commissaires au ministre François Legault.

Les répercussions qu'auront ces problèmes sur les élèves sont encore difficilement identifiables. Selon Carol Paré, directeur général de la CS, dont le mandat se terminait jeudi dernier, aucun poste d'enseignant ni de spécialiste ne devrait être supprimé. Actuellement, la CS a dix postes enseignants de plus que ne le prévoit le financement, ce qui représente un manque à gagner de 555 000 $. « On ne peut même pas se permettre d'enlever un seul poste enseignant, donc c'est impensable d'en couper dix », note M. Paré.

Quant à la fermeture d'écoles, les distances entre chacune d'elles rendent le projet difficile. Quatre établissements vivent avec de petites clientèles (entre 60 et 70 élèves) : celles de Cloridorme, Saint-Georges-de-Malbaie, Marsoui et Gros-Morne. Pour M. Paré, seules des raisons pédagogiques pourraient mener à des fermetures supplémentaires d'écoles. Depuis quelques années, une douzaine d'établissements ont subi ce sort sur le territoire de la CS.

En 1999-2000, la CS devrait parvenir de peine et de misère à équilibrer son budget. Pour l'avenir, les prévisions sont peu reluisantes : un déficit récurrent de 847 000 $, mais qui sera partiellement épongé en 2000-2001 par un fonds de 318 000 $ que possédait la CS, mis de côté pour un grief toujours en règlement. Le budget sera de 529 000 $ « dans le rouge ». Une éventualité qui fait craindre le pire au président, François Tardif. « N'importe quelle entreprise qui serait dans cette situation-là serait en faillite, c'est sûr. »

Le ministre Legault recevra sous peu la demande d'autorisation de la CS pour déposer un budget déficitaire. Une rencontre est prévue en août avec le ministère pour tenter de régler les questions pécuniaires.

D'ici là, M. Tardif souhaite que le financement ne soit plus basé sur le nombre d'élèves, puisque la CS aura encore perdu quelque 230 enfants en septembre 2000.

HONDA

Équipées pour l'aventure !

L'ÉVÉNEMENT PARTEZÀ L'AVENTURE HONDA



BERLINE ACCORD ÉDITION SPÉCIALE
338 $*
par mois, location 48 mois TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS

INCLUANT :
AIR CLIMATISÉ SANS CFC, TRANSMISSION AUTOMATIQUE, FREINS ANTIBLOCAGE (ABS), MOTEUR VTEC DE 2,3 LITRES, GLACES ET SERRURES ÉLECTRIQUES, RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES CHAUFFANTS, RÉGULATEUR DE VITESSE, ANTIVOL IMMOBILISATEUR
ET PLUS DE 1 600 $ EN VALEUR AJOUTÉE :
ROUES EN ALLIAGE, LECTEUR CD, GARNITURES SIMILIBOIS, DÉVERROUILLAGE SANS CLÉ, MOULURES HARMONISÉES

Option 0 $ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

Ou seulement 25 400 $** à l'achat

CR-V 4X4 LX
338 $
par mois, location 48 mois TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS



INCLUANT :
SYSTÈME REALTIME À 4 ROUES MOTRICES, AIR CLIMATISÉ SANS CFC, FREINS ANTIBLOCAGE (ABS), GROUPE ÉLECTRIQUE, RADIO STÉRÉO CASSETTE, RÉGULATEUR DE VITESSE, MOTEUR DE 2 LITRES, 146 CHEVAUX, TABLE DE PIQUE-NIQUE, ET BIEN PLUS...

Option 0 $ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

Ou seulement 26 000 $** à l'achat

5,8 %*** sur financement d'achat jusqu'à 60 mois sur tous les CR-V 2000.

VOUS PARTEZ À L'AVENTURE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL ? VOICI QUELQUES SUGGESTIONS : LES MOSAÏCULTURES INTERNATIONALES MONTRÉAL 2000, LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL, LE CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE ET LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Accord Édition Spéciale 2000 (modèle CG567YE) ou le CR-V LX 2000 (modèle RD174YE) neufs. Échange ou comptant de 4 168 $ (Accord) ou 3 818 $ (CR-V), la première mensualité et un dépôt de sécurité de 400 $ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. **P.D.S.F. de la berline Accord Édition Spéciale 2000 (modèle CG567YE) et du CR-V LX 2000 (modèle RD174YE) neufs. Transport et préparation (850 $), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda. ***Programme de financement de H.C.F.I. à 5,8% offert à l'achat de tout modèle CR-V 2000 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé.

www.honda.ca

LE QUÉBEC LE CANADA

Manning se défend de stigmatiser Stockwell Day

JIM BROWN
Presse canadienne

OTTAWA — Preston Manning a nié, hier, tenter de dépeindre son rival dans la course à la direction de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, comme un extrémiste.

Il répète qu'il souhaite être perçu comme le candidat capable de bâtir des consensus, et celui qui est le plus apte à porter le parti au pouvoir à Ottawa.

« Il y a très peu de campagne négative. Le message que nous essayons de passer consiste à dire que l'alliance Manning-Long peut remporter la victoire en Ontario », a déclaré hier M. Manning lors d'un point de presse.

Tom Long, un organisateur électoral des conservateurs de l'Ontario, est arrivé troisième lors du premier tour de scrutin, tenu le mois dernier, en vue d'élire le premier chef de l'Alliance canadienne. Il a par la suite donné son appui à M. Manning.

M. Long devrait se joindre à M. Manning cette semaine pour une tournée du sud de l'Ontario et de l'Alberta, en vue de mousser la candidature de l'ancien chef du Parti réformiste, avant la tenue du deuxième tour de scrutin, samedi.

« C'est le candidat le plus équilibré. Dans une situation de grand stress, je suis confiante qu'il dirait ce qu'il faut, et qu'il ferait ce qu'il convient de faire », a déclaré hier une ancienne conseillère de M. Long, Sandra Buckler, à propos de M. Manning.

Les partisans de M. Day sourcillent en entendant ce genre de commentaires, émis selon eux dans le but de discréditer le grand rival de M. Manning, qui a devancé l'ex-chef réformiste lors du premier tour. Ils soutiennent que les partisans de M. Manning aiment laisser entendre que, s'il devient chef, M. Day divisera les troupes en raison de ses positions controversées sur l'avortement, la peine de mort et les droits des gais et lesbiennes.

M. Manning n'a rien fait hier pour effacer cette impression. « Je crois que si les partisans de l'Alliance sont divisés, le parti ne pourra pas faire une percée lors de la prochaine élection. J'ai travaillé très dur pour amener le parti là où il est, et je n'aimerais pas que cela se produise », a dit M. Manning.

Lors du premier tour de scrutin, quelque 119 000 membres de l'Alliance se sont prévalus de leur droit de vote. Du total, 44 % avaient donné leur appui à M. Day, et 36 % à M. Manning. Quant à lui, M. Long récoltait 18 % des votes.

M. Manning espère que lors du deuxième tour un plus grand nombre de membres votera et que les partisans de M. Long lui feront confiance.

Mercredi soir, les deux candidats s'affronteront lors d'un débat télévisé.



PC

Preston Manning et son épouse, Sandra, font campagne en Ontario cette semaine.

Mourir à l'hôpital

Les personnes âgées veulent y finir leur vie plutôt qu'à la maison

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

■ QUÉBEC—Même avec la garantie de ne pas souffrir, les personnes âgées préfèrent mourir à l'hôpital plutôt qu'à la maison. Contrairement à une certaine idée reçue sur la question.

Une récente étude de l'infirmière-chercheure Isabelle Martineau, de La Pocatière, démontre que 37 % des vieilles personnes choisiraient de rendre l'âme à l'hôpital, douleur pas douleur, contre 33 % qui choisiraient de le faire à la maison. Les autres disent ne pas avoir de préférence.

Une étude vient contredire certaines idées reçues sur la question

Et s'il y a des souffrances à l'horizon, le choix de l'hôpital grimpe à 52,6 %, contre 25,9 % pour le domicile. Ce qui fait que, toutes statistiques confondues, constate la chercheure, 67,2 % des personnes âgées préfèrent mourir à l'hôpital, contre 16 % seulement qui préfèrent décéder à la maison.

Mme Martineau a effectué son étude sous la direction de deux professeurs de la faculté des sciences infirmières de l'Université Laval. Elle a interrogé 138 personnes de la région de Québec, dont la moyenne d'âge était 65 ans. Elle voulait, d'une part, mesurer l'impact de la douleur sur le lieu souhaité pour mourir ; et, d'autre part, examiner l'attitude générale des personnes âgées face à la mort.

« Oui, c'est une surprise, a confié l'infirmière au SOLEIL, hier, lors d'un entretien téléphonique. Ça va à l'encontre d'une certaine croyance générale. Et ça va aussi à l'encontre de l'esprit qu'on veut étendre dans le réseau de la santé. »

Virage ambulatoire, soins à domicile, diligence des CLSC, il existe actuellement un discours fort appuyé sur les vertus de la non-hospitalisation. L'ère serait au milieu naturel, l'ère serait aux traitements parmi les siens.

Or, a découvert l'infirmière Martineau, plusieurs vieux ou vieilles refusent justement de mourir à la maison par crainte d'être un fardeau pour leurs proches. D'autres, par ailleurs, nourrissent encore de sérieux doutes sur la compétence des CLSC à l'égard des mourants.

Avec les progrès de la médecine, la phase terminale des maladies dure désormais plus longtemps, note Isabelle Martineau. Et pour que les malades puissent vraiment avoir le choix de mourir à l'hôpital ou non, dit-elle, « il faudrait plus de services à domicile pour les personnes âgées ».

GRANBY

Motel à vendre

Le « recyclage » de nourriture fait une bien mauvaise pub

CANTON DE GRANBY (PC) — La mauvaise publicité liée au « recyclage de nourriture » semble avoir eu raison des propriétaires de l'ancien Resto-bar Comme chez soi et du Motel Royal, dans le Canton de Granby. Une affiche « À vendre » est accrochée depuis quelques jours au balcon du restaurant dont le nom a fait le tour du monde.

Le Resto-bar Comme chez soi est fermé depuis que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a découvert en février que sa propriétaire, Céline Ménard, refilait à ses clients des restes de nourriture provenant des chambres du Motel Royal.

L'établissement hôtelier de la rue Principale serait également à vendre depuis quelques mois, selon son propriétaire, Cyprien Clermont. Le Motel Royal a lui aussi défrayé les manchettes des journaux à travers la province en février. Des ex-employées avaient dénoncé la malpropreté des chambres, indiquant entre autres qu'il leur était souvent interdit de changer des draps sales.

M. Clermont assure que l'établissement qu'il a fait bâtir en 1987 « marche aussi bien » que les années précédentes. Quelques acheteurs potentiels se seraient déjà manifestés, selon lui.

Par ailleurs, la chambre criminelle de Granby a reporté hier au 18 septembre le traitement de l'affaire Céline Ménard, la gérante du restaurant, inculpée d'un vol à l'étalage dans une épicerie l'automne dernier.

Mme Ménard n'était pas présente hier en cour. Le dossier figurait au rôle pour une quatrième fois et la prévenue devait disposer de l'accusation, soit par un plaidoyer de culpabilité, soit par la fixation d'une date de procès. Son avocat, Me Serge Michon, n'a offert aucun commentaire pour expliquer l'absence de sa cliente et sa demande de nouveau report.

L'Environnement à nouveau en défaut

Le ministère accorde des autorisations à des projets de pisciculture sans évaluation complète

MONTRÉAL (PC) — Le ministère de l'Environnement (MENV) ne respecte pas l'exigence la plus fondamentale de sa loi, à savoir évaluer complètement les projets industriels, agricoles ou de pisciculture qui lui sont soumis, révèle une série de documents confidentiels obtenus par le quotidien *Le Devoir*.

On se rappellera que LE SOLEIL révélait récemment que l'Environnement laisse présentement Alcan procéder à la construction d'une importante usine au Saguenay sans que cette entreprise n'ait obtenu préalablement son certificat d'autorisation.

De la même façon, a appris *Le Devoir*, l'Environnement a autorisé illégalement les opérations de la pisciculture Thauvette, située à Notre-Dame-du-Laus, dans l'Outaouais, qui peut désormais produire 180 tonnes de poissons par année dans un milieu récepteur où elle pouvait « dans les meilleures conditions » produire de trois à quatre tonnes de truites.

C'est ce qu'affirme un avis juridique remis au comité exécutif (COMEX) du ministère de l'Environnement, le 24 mars dernier, par le sous-ministre adjoint aux opérations régionales, Alain Verreault. Cet avis a été rédigé par Me Alain Paquet, de la Direction des affaires juridiques.

Projets industriels, porcheries, pisciculture en cause

En mai 1999, Gestion Serge Lafrenière, un autre pisciculteur de l'Outaouais, obtenait deux millions en compensation du ministère de l'Environnement pour l'annulation de son « certificat d'autorisation », qui lui avait permis de polluer sévèrement le lac Heney, dans l'Outaouais. Le pisciculteur Lafrenière a dû fermer ses installations à la suite d'une injonction obtenue par un riverain. Le tribunal avait aussi annulé les certificats émis par le ministère qui n'avait pas, selon le tribunal, assumé son obligation d'analyser les impacts environnementaux de ce projet avant de l'autoriser.

Et c'est exactement ce qu'il a omis de faire dans le dossier Thauvette, au moment même où il devait payer pour les pots cassés au lac Heney, précise l'avis juridique.

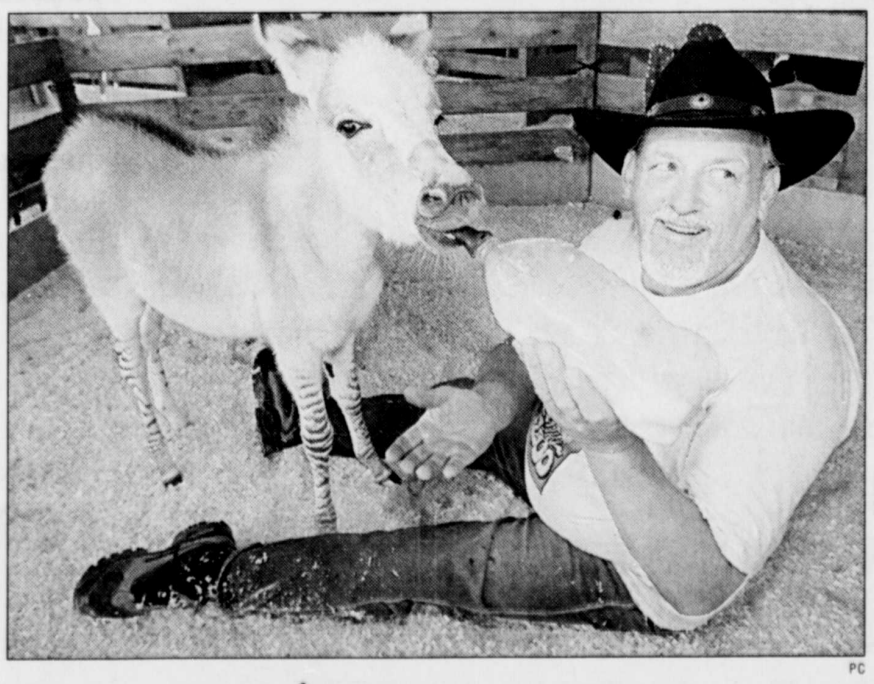
Ce dernier est d'autant plus dévastateur qu'il met en cause non pas deux cas d'espèce, les pisciculteurs des lacs Heney et Forgeron dans l'Outaouais, mais une pratique officielle du ministère, qui autorise des projets sur la base de « directives » internes et d'« objectifs environnementaux de rejets » (OER), sans valeur juridique et mal appliqués, au lieu d'évaluer les projets soumis en identifiant tous leurs impacts environnementaux.

Le sous-ministre Verreault confirme d'ailleurs l'ampleur du problème, déjà stigmatisé par la commission Doyon sur les petites centrales privées, en soulignant que « l'impact de cet avis juridique dépasse largement ce dossier particulier et soulève un débat sur les devoirs et responsabilités du ministère de l'Environnement lors de la délivrance de certificats d'autorisation (piscicultures, porcheries, industries, etc.) ».

SPGQ

La grève s'étire

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui représente 13 000 membres, a maille à partir avec ses 17 employés, en très grande majorité des femmes, qui sont en grève depuis le 17 février et qui refusent d'entériner une entente de principe ainsi qu'un protocole de retour au travail négociés avec l'aide d'un médiateur spécial. Ces employées font partie du même syndicat que les conseillers, les permanents et employés de bureau de la CSN. Leur convention de travail est échue depuis juin 1998. La pierre d'achoppement d'un règlement est le refus de l'employeur (le SPGQ) d'accorder cette année la cinquième semaine de vacances dont les employés bénéficient normalement. Le représentant des employés en grève, Denis Lalancette, soutient que le SPGQ n'agit pas très correctement en refusant de payer les vacances des employés, « d'autant plus qu'en négociations nous avons accordé à l'employeur un congé de cotisations au régime de retraite pendant trois ans, ce qui équivaut à des économies nettes de 300 000 $ ». (PC)



PC

Âne ou zèbre ?

À vous de choisir, semble dire l'éleveur de bétail Ken Lasalle d'Oshawa, en Ontario. Celui-ci donne la tétée à cet animal hybride issu du croisement d'un âne et d'une mère zèbre. Habituellement, ce genre de croisement n'est réalisé qu'à partir d'une femelle ânesse. Avec les pattes de sa mère et le corps de son père, Serengeti, née il y a tout juste trois semaines, ne risque pas de passer inaperçue à l'exposition animale de Winnipeg. (PC)

RÉUNION DES PM ET DES GOUVERNEURS DE L'EST

Louise Beaudoin représentera le Québec

La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, représentera le gouvernement du Québec à la 25e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, les 16, 17 et 18 juillet prochains à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Les membres de la conférence se retrouvent ainsi tous les ans pour faire progresser des dossiers communs et échanger sur des sujets qui les concernent directement. Deux entreprises québécoises participeront au Forum des gens d'affaires qui se déroule au même moment: Gaz Métropolitain et Licorne Navigation/Setram International. C'est la première fois que des entrepreneurs pourront discuter avec les gouverneurs et les premiers ministres membres de la Conférence. (PC)



La meilleure offre sous le soleil

Aucun contrat à signer

Fido Nokia 5190 SCP

50$

Carte à puce comprise

Facturation à la seconde

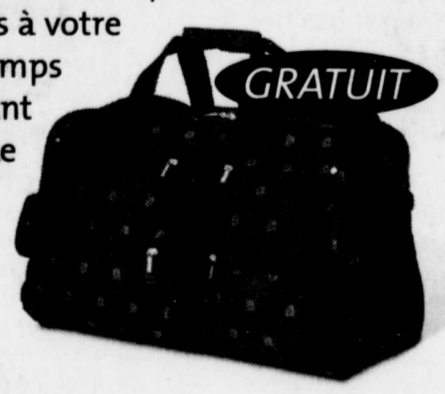
200 minutes
20$ par mois

Nouvelle option

Soirs et week-ends illimités

25$ par mois

Pour seulement 25 $ de plus par mois, vous pouvez maintenant jumeler l'option Soirs et week-ends illimités à votre forfait mensuel de temps d'antenne et parler tant que vous voulez chaque soir et chaque fin de semaine.



fido

Appelez-le par son nom :

1 888 482-FIDO

www.fido.ca

L'offre de ce sac est valide à l'activation de l'option Soirs et week-ends illimités. Pour la livraison, il faut compter un minimum de sept semaines après la date d'activation. Limite de un sac par client. Pour être admissible à cette offre, vous devez laisser l'option activée pendant 45 jours consécutifs. L'option Soirs et week-ends illimités est prévue pour une utilisation normale seulement. Quant à l'offre sur l'appareil Nokia 5190 SCP, un crédit de 25 $ sera porté à la première facture. Pour être admissible à l'offre Nokia, vous devez laisser le Service Fido activé pendant 30 jours. Ces deux offres sont valides du 15 mai au 6 août 2000 ou jusqu'à épuisement des stocks, et ne s'appliquent pas au Service Fidomatic℠. Détails en magasin. Fido et Fidomatic sont des marques de commerce de Microcell Solutions Inc.

fido LES MAGASINS

- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beaugarte
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1er étage
- Galeries de la Capitale, 2e étage

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec :

CONTINUCENTRE · FUTURE SHOP · COOPSCO · AUTOMOD · MINI-PAGE · ATELIER 2000 · LA CABINE TÉLÉPHONIQUE · la baie · TÉLÉ DYNAMIQUE · EN GROS · CENTRE DE DOMOTIQUE · LOCATECH

1481907

LE QUÉBEC LE CANADA

Pris en flagrant « délit »

La CSST justifiée de filmer un présumé invalide

MONTRÉAL (PC) — La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) était justifiée de mettre sous filature et caméras vidéo un prestataire, censé être invalide à cause de maux de dos.

Sur la foi de ces bandes vidéo croquées sur le vif par la firme Filature Express pour le compte de la CSST, Gilbert Raymond Eppelé, de Longueuil, devra rembourser les 78 800 $ qu'il avait touchés de 1994 à 1998 au titre d'une indemnité de remplacement de revenu.

Alors qu'il était aide-cuisinier à l'Hôpital Santa Cabrini, M. Eppelé avait subi un accident du travail. Après deux ans, l'hôpital et son employé s'entendent à l'amiable et la CSST lui paie une indemnité de remplacement de revenu depuis la fin de 1994. Mais en avril 1997, la CSST reçoit un appel anonyme : on lui révèle que M. Eppelé manipule des tuiles de ciment, pellette de la neige, etc. La CSST met Filature Express sur sa piste à quatre jours différents durant un mois.

Les bandes vidéo font voir M. Eppelé sortir des sacs d'épicerie d'un supermarché, pelleter et bêcher de la terre, soulever des dalles de ciment de 90 livres, transporter des sacs de terre et des blocs de ciment, étendre de la tourbe, soulever deux bicyclettes au-dessus d'une clôture. Puis, on le voit entrer et sortir des bureaux de la CSST le dos courbé, et ensuite au garage, droit comme un pic.

Le juge Louis Crête, de la Cour supérieure, conclut que cette intrusion dans la vie privée de M. Eppelé était justifiable et les moyens utilisés, modérés et raisonnables.

Il fallait vérifier clairement sa condition physique. La filature se restreignait à des scènes extérieures, durant quatre jours. Elle n'était ni continue ni envahissante.

Un juge semonce les trafiquants de drogue du Grand Nord

■ ROUYN-NORANDA (PC) — Drogues et alcool constituent un problème tel dans le Grand Nord québécois que dans certaines communautés on ne peut pas obtenir de monnaie, il n'y en a plus.

« Les gens comme vous portent une grande responsabilité », a déclaré hier le juge Daniel Bédard, avant de rendre sa décision dans la cause du Montréalais Michel Leblanc, identifié par la Sûreté du Québec et la police régionale Kativik comme dirigeant du plus important réseau de drogue jamais démantelé à la baie d'Hudson et à la baie d'Ungava.

Ex-agent de la GRC, Leblanc a plaidé coupable à quatre accusations de possession et de trafic de haschisch et de cocaïne, et écopé six années de pénitencier, au palais de justice de Rouyn-Noranda. Il s'en est même fallu de peu pour que les choses aillent plus mal encore pour lui.

« Je suis le juge qui fait le plus grand nombre de voyages chez les Inuits, a précisé Daniel Bédard avant de rendre sentence, mais je n'estime pas à propos de m'écarter des recommandations communes (de la Couronne et de la défense pour une peine de six années).

« C'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à quelqu'un qui vend aux personnes qui consomment dans le Grand Nord, où la moitié de la population qui a moins de 18 ans ne mange parfois pas à sa faim parce que les parents consomment. »

Le juge a ensuite pourfendu ceux qui « sous le signe d'un abus incroyable, vendent à des personnes en situation économique fragile des drogues à un prix exorbitant. »

En sus de la peine de pénitencier, le juge Bédard a ordonné la confiscation de plusieurs véhicules et d'une somme de 117 850 $ saisis par les policiers lors d'une série de perquisitions à Montréal les 30 et 31 mai.

En sus de la peine de pénitencier, le juge ordonne la saisie des biens de l'accusé

L'avocate de la Couronne, Marie-Chantale Brassard, s'est réjouie de la peine imposée à Leblanc. « Ça fait cinq ans que je fais le Nord, et c'est la première fois que quelqu'un du Sud est condamné (pour trafic de drogue) », a-t-elle remarqué. Me Brassard a souligné l'ampleur de l'enquête qui a été nécessaire avant d'épingler Michel Leblanc et celui qui est accusé d'être son complice, Gilles Allard.

Dès septembre 1998, les enquêteurs ont intercepté des colis contenant du haschisch à destination du Nord. Ils ont arrêté les destinataires inuits. L'argent était envoyé vers le sud jusqu'à une boîte postale à Montréal qui les a finalement menés au domicile de Leblanc.

Les suspects ont ensuite fait l'objet d'une filature serrée de février 2000 jusqu'aux arrestations à la chaîne à la fin de mai. Ces jours-là, l'escouade du crime organisé de la SQ et la police régionale Kativik ont procédé à 67 interpellations, qui ont mené à des mises en accusations dans la moitié des cas.

Un vol dur pour le cœur

Il accuse Alitalia d'avoir causé sa crise cardiaque

MONTRÉAL (PC) — Un citoyen de Saint-Léonard s'est fait échauder lors d'un vol depuis Montréal vers l'Italie et il réclame d'Alitalia et de son agence une compensation de 200 000 $.

Giuseppe Soldano tient Alitalia et l'Agence de voyage International, de Montréal, responsables de la crise cardiaque qui l'a terrassé entre Boston et Rome.

On annule son billet faute de place sur l'avion

À la mi-mai 1998 il allait à Bari, en Italie. L'itinéraire que lui avait fait l'Agence prévoyait un vol Montréal-Boston sur Air Canada, puis Boston-Bari sur Alitalia avec escale à Rome.

À Boston, au moment de monter dans un appareil d'Alitalia vers Rome, le transporteur lui annonce, et à six autres passagers avec lui qui avaient également des billets en règle, qu'il n'y a pas de place pour eux.

On remet ses bagages à M. Soldano, lui disant qu'il peut prendre un vol de Virgin Atlantic vers Rome. L'avion décolle dans 15 minutes, précise-t-on ; aussi faut-il courir jusqu'à l'autre extrémité de l'aéroport, bagages en mains.

M. Soldano, qui a 66 ans, s'épuise à courir dans l'aéroport. Il éprouve des difficultés de respiration, il s'effondre à au moins trois reprises. Il réussit tout de même à monter dans l'avion de Virgin Atlantic. Une fois que l'avion a décollé, il comprend qu'il est en route pour Londres !

À Londres, M. Soldano est obligé de marcher de l'aéroport international à l'aéroport national. Rendu à Rome, sa condition se détériore. Il se juge incapable de poursuivre sa route jusqu'à Bari. Il s'en plaint aux préposés d'Alitalia, dit la poursuite, qui se contente d'en aviser son personnel de Bari.

Entre Rome et Bari, l'homme se sent mal. À son arrivée, il sera hospitalisé et opéré d'urgence ; il restera à l'hôpital une quinzaine de jours. On a dû lui installer un régulateur cardiaque et il doit continuer encore aujourd'hui à subir des traitements pour son cœur malade.

EN BREF

Accusé d'avoir fumé lors d'une entrevue à Radio-Canada

Un avocat auquel on reproche d'avoir fumé dans un édifice fédéral a annoncé qu'il nierait sa culpabilité en cour provinciale, vendredi. Wilber MacLeod est accusé d'avoir allumé une cigarette alors qu'il accordait une entrevue à la télévision anglaise de Radio-Canada, le 3 janvier. Il trouve que la plainte portée contre lui est ridicule. « Ils ont attendu cinq mois et 28 jours avant de me remettre une contravention », dit Me MacLeod, qui fume depuis l'âge de 16 ans. La plainte a été portée par un fonctionnaire du ministère du Développement des ressources humaines, responsable des lieux de travail fédéraux. Me MacLeod croit que les fonctionnaires du ministère devraient surveiller leurs livres comptables plutôt que les fumeurs. « Ce ministère a semé à tous vents des milliards de dollars sans pouvoir dire pour quoi ni pour qui (...) Ils ont sûrement mieux à faire de leur temps et de leur argent que de me poursuivre en justice », dit-il. En janvier, une vérification interne a permis de constater que des subventions non conformes aux règles avaient été accordées par le ministère du Développement des ressources humaines. (PC)

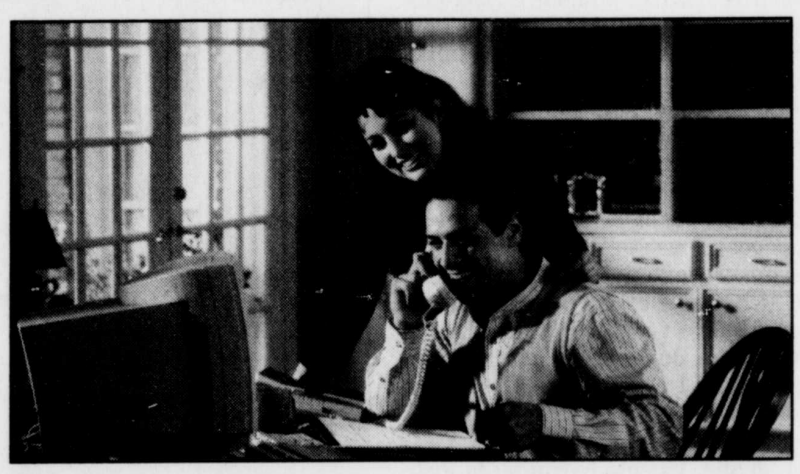
ÎLE DE BAFFIN

On cherche toujours l'avion disparu

Des chutes de neige occasionnelles et une visibilité réduite ont nui aux chercheurs qui tentaient hier, pour une cinquième journée, de retrouver un petit avion de fabrication artisanale, disparu jeudi dans la région accidentée de l'île de Baffin. Les deux hommes qui prenaient place à bord de l'appareil ont été identifiés comme étant Simata Pitsiulak, âgé de 43 ans, de Kimmirut, et Allen Angmarlak, 43 ans, d'Iqualuit, au Nunavut. Le pilote, M. Pitsiulak, et son compagnon faisaient route de Kimmirut (également connu sous le nom de Lac Harbour) à Iqualuit lorsque leur appareil a disparu. Une équipe de 56 experts en recherche et sauvetage a été dépêchée à Iqualuit. Deux hélicoptères Labrador, deux avions de brousse, un Hercules et un hélicoptère de la Garde côtière participent aux opérations. (PC)

100 000 $ de récompense!

Appelez dès maintenant pour obtenir les instructions d'utilisation pas à pas des services téléphoniques bancaires ou du web.



Les services téléphoniques bancaires et du web. Facile. Rapide. Toujours ouvert.

Appelez-nous dès maintenant pour bénéficier d'une présentation pas à pas qui met l'accent sur la simplicité des services téléphoniques bancaires ou du web. Nous nous occupons de vous inscrire et de vous montrer la simplicité de la démarche avant de vous laisser l'essayer. Vous vérifierez vos comptes, vous transférerez des fonds, vous règlerez vos factures et davantage. Où que vous vous trouviez et lorsque le besoin se présentera, nous serons là pour vous servir.

Payez vos factures par téléphone ou par le web et gagnez 100 000 $.

À titre de client de La Banque TD ou de Canada Trust, vous êtes inscrit automatiquement au tirage du Grand prix de 100 000 $ lorsque vous réglez une facture par téléphone ou par le web. Et vous pourriez gagner aussi 1 des 50 prix hebdomadaires de 100 $. Plus vous vous servez du téléphone ou du web pour payer vos factures, meilleures sont vos chances de gagner!*

APPELEZ LE 1 888 572-8925

Visitez une succursale TD ou une succursale Canada Trust.

Le concours se déroule du 5 juin au 13 août 2000.

BANQUE TD Canada Trust

*Jusqu'à concurrence de 20 inscriptions. Visitez la succursale pour les détails complets du concours. Aucun achat n'est exigé. Le prix total a une valeur de 150 000 $, soit 1 Grand prix de 100 000 $ et 50 prix hebdomadaires de 100 $ pendant 10 semaines qui seront accordés nationalement. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles. Les gagnants doivent répondre à une question réglementaire.

1481734

LE MONDE

Les camions piégés tuent des Russes par dizaines

ARGOUN, Russie (d'après AP) — Au moins 49 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées dans l'explosion de camions piégés dans trois villes de Tchétchénie sous contrôle de l'armée russe. Les rebelles tchétchènes entendent par ces actes montrer que la guerre n'est pas terminée, contrairement à ce qu'affirme Moscou.

Les attentats ont eu lieu dimanche soir, ce qui a fait de cette journée la plus meurtrière pour les soldats russes dans la république séparatiste depuis des mois. Huit civils et au moins six rebelles ont également été tués par les explosions. « La cible des terroristes était dans tous les cas les bâtiments du commandement militaire et les lieux de casernement, des bâtiments d'une importance vitale sur le territoire de Tchétchénie », a souligné Serguei Iastrjembski, le porte-parole du Kremlin pour la Tchétchénie.

L'explosion la plus meurtrière s'est produite à Argoun, à 15 km à l'est de Grozny, vers 20 h locales, devant un dortoir du ministère de l'Intérieur, faisant 25 morts et 81 blessés parmi les militaires russes, a précisé le ministère des Situations d'urgence. Quatre personnes sont portées disparues après l'effondrement du premier étage de l'immeuble dû à la déflagration. Un bâtiment voisin aurait été détruit par le souffle.

Deux soldats russes et huit civils ont également péri, dimanche, dans deux attentats similaire à Goudermès, la deuxième ville de la petite république sudiste, a déclaré Konstantin Makekiev, porte-parole adjoint du Kremlin. Trois autres militaires ont été tués dans une fusillade avec les rebelles après la première explosion, a-t-il précisé. Goudermès est le siège du gouvernement tchétchène prorusse nommé par le Kremlin.

La NASA minimise une attaque informatique

WASHINGTON (AFP) — La NASA a admis, hier, qu'une attaque informatique avait perturbé le cours d'une mission d'une navette spatiale américaine, en 1997, tout en démentant que la vie de plusieurs astronautes ait été mise en danger, comme le dit la BBC.

Dans un communiqué, la NASA indique que son inspecteur général a fait état d'un « léger retard dans la transmission de données médicales de routine », au cours d'une mission de la navette, en septembre 1997, « causé par un pirate informatique ».

« Cette transmission a toutefois pu être achevée avec succès », selon le communiqué qui précise « qu'à aucun moment la communication entre la NASA et les astronautes n'a été compromise ».

« Les informations selon lesquelles un pirate informatique a mis en danger les vies des astronautes de la navette sont fausses. » Une enquête du bureau de l'inspecteur général de la NASA sur cet incident est en cours.

L'émission *Panorama*, de la BBC, affirme que les pirates sont parvenus à saturer le système grâce auquel l'Agence spatiale américaine surveille le rythme cardiaque, le pouls et l'état général des astronautes, au moment où la navette américaine tentait de s'arrimer à la station orbitale russe Mir.

Un pays palestinien le 13 septembre ?

■ GAZA (d'après AFP) — Les Palestiniens ont annoncé, hier soir, leur intention de proclamer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, le 13 septembre 2000, au risque d'une confrontation même violente avec Israël.

Les États-Unis ont aussitôt réagi. « Les deux parties savent que nous sommes opposés à des actions unilatérales prises par l'une ou l'autre, y compris la proclamation unilatérale d'un État », a déclaré un responsable du département d'État ayant requis l'anonymat.

En outre, le président Bill Clinton s'est entretenu en soirée par téléphone avec le premier ministre israélien Ehud Barak et le président palestinien Yasser Arafat de la relance du processus de paix, mais n'a toujours pas pris de décision sur la convocation d'un sommet tripartite.

Au terme de deux jours de débats à Gaza, le Conseil central de l'OLP (CCOLP) formé de 129 membres a adopté une déclaration finale annonçant « l'établissement d'un État palestinien le 13 septembre, à l'expiration de la période intérimaire » fixée par Israël et les Palestiniens pour un règlement de paix final.

Le CCOLP, organe de liaison entre le Conseil national palestinien et le Comité exécutif, a appelé Israël à se retirer des territoires occupés depuis 1967 et exigé le démantèlement de toutes les colonies juives.

« Conformément au droit historique du peuple palestinien à établir son État et aux résolutions internationales, en premier lieu les 242, 338 et 181, le CCOLP annonce (...) son intention de concrétiser l'annonce de l'indépendance palestinienne faite en 1988, en établissant le 13 septembre 2000, à la fin de la période intérimaire, un Etat avec pour capitale Jérusalem sur les territoires occupés le 4 juin 1967 par Israël », affirme le texte.

En prenant cette décision alors que les négociations de paix avec Israël sont bloquées et que M. Clinton tente d'organiser un sommet tripartite pour les relancer, les Palestiniens ont fait fi des menaces israéliennes.

Israël a mis en garde les Palestiniens contre des confrontations violentes en cas d'une déclaration unilatérale d'indépendance, et M. Barak a affirmé que son pays y répliquerait en annexant les territoires palestiniens encore sous contrôle israélien.

Même un membre du gouvernement de Yasser Arafat, le ministre des Postes et Télécommunications Imad al-Falouji, a appelé ses compatriotes à se préparer à une « confrontation avec Israël », inévitable selon lui après la proclamation d'un État.

Le Mexique à l'heure du Coke et des bottes de cow-boy de Fox

■ MEXICO (AP, AFP) — Situation inédite au Mexique. Après 71 ans de règne sans partage, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) se retrouve dans l'opposition, à l'issue du scrutin présidentiel de dimanche marqué par la victoire de Vicente Fox.

Le candidat du Parti d'action nationale (PAN, centre-droit) a recueilli 43,4 % des voix, selon les résultats officiels portant sur 87 % des bulletins dépouillés. Son principal rival, Francisco Labastida, candidat du PRI, a obtenu 35,2 %. Cuauhtemoc Cardenas, du Parti démocratique révolutionnaire (PRD, gauche), n'a pas dépassé 16 %. Le taux de participation a atteint 65 %, un record.

Le PAN apparaissait par ailleurs en bonne voie d'obtenir la majorité au Congrès. Les 58,7 millions d'électeurs mexicains étaient en effet appeler à élire le successeur d'Ernesto Zedillo, mais aussi les députés.

« Le Mexique, aujourd'hui, est déjà différent », a lancé Vicente Fox, hier matin, devant quelque 15 000 supporters rassemblés devant le Monument pour l'Indépendance dans le centre de Mexico. « Nous devons être unis. Nous devons travailler ensemble pour faire du Mexique le grand pays dont nous avons tous rêvé. » Le président Ernesto Zedillo a, de son côté, reconnu la défaite du PRI et félicité son prochain successeur, qui prendra ses fonctions le 1er décembre.

À 58 ans, Vicente Fox, dont la forte personnalité contraste fortement avec le caractère policé et réservé de Francisco Labastida, se préparait depuis longtemps à la présidence. Entré en politique il y a 20 ans, ce propriétaire foncier avait annoncé sa candidature dès 1997 et arpentait depuis sans relâche le pays.

Cultivant un look de cow-boy, avec bottes, chapeau et ceinturon géant incrusté des trois lettres de son nom, FOX, il s'est présenté aux paysans comme un enfant du pays, élevé dans un ranch.

Devant les hommes d'affaires, il a fait valoir son expérience d'ancien cadre de haut rang chez Coca-Cola. Il ne manque d'ailleurs pas de rappeler qu'il a débuté dans l'entreprise comme livreur.

À tous les Mexicains, il a expliqué que le pays ne jouirait jamais d'une véritable démocratie si le PRI restait au pouvoir. Vicente Fox s'est ainsi engagé à lutter contre la corruption, améliorer l'éducation et venir en aide aux pauvres.

Longtemps symbole de l'identité nationale mexicaine, le PRI, qui apparaissait indéboulonnable, était devenu synonyme de corruption et de clientélisme.



AP

Vicente Fox, le président élu, devant la presse, hier.

Mesures disciplinaires contre 12 policiers

Agressions de dizaines de femmes dans Central Park, à New York

■ NEW YORK (AP, AFP) — Cinq policiers de New York et trois répartiteurs du service d'urgence 9-1-1 vont encourir des mesures disciplinaires pour avoir manqué à leurs responsabilités professionnelles lors d'une série d'agressions commises contre des femmes dans Central Park, le mois dernier.

De plus, six personnes occupant un poste d'autorité ont reçu ou recevront sous peu une lettre de réprimande relativement à ces incidents fâcheux, survenus le 11 juin, à la suite du défilé annuel de la journée portoricaine dans les rues de New York.

Au total, on compte 59 victimes de ces présumées agressions. Des femmes ont été aspergées d'eau, se sont fait tripoter, certaines ont été déshabillées de force, d'autres se sont fait voler. Parmi les victimes, on compte une adolescente de 14 ans, trois touristes britanniques et un couple de Français en lune de miel.

Jusqu'à maintenant, 29 hommes et adolescents ont été arrêtés relativement à ces agressions. Les personnes arrêtées ont été identifiées sur les films de vidéastes amateurs, qui se trouvaient ce jour-là dans le parc.

DES FLICS INDIFFÉRENTS

Le commissaire de la police de New York, Howard Safir, a dit hier qu'il se sentait personnellement responsable de ce qui s'était produit. Parmi les 59 plaignantes, six femmes ont affirmé que les policiers étaient demeurés sourds à leurs appels à l'aide.

Au service de police de New York, un lieutenant, un sergent et trois agents font donc face à des mesures disciplinaires pour mauvaise conduite ou pour avoir manqué à leur devoir de venir en aide à ces femmes.

Les policiers fautifs pourraient devoir subir un procès et encourront diverses mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, a expliqué M. Safir.

Par ailleurs, trois répartiteurs du service d'urgence 9-1-1 font face, eux, aussi à des mesures disciplinaires parce qu'ils n'ont pas réparti adéquatement les appels reçus relativement à ces agressions, ce qui a retardé d'autant l'intervention policière, selon M. Safir.

ITALIE

À 270 km/h...

La police a arrêté un homme de 25 ans après l'avoir chronométré roulant à 270 km/h dans sa Ferrari dans le nord de l'Italie, a-t-on appris, hier, de source policière. L'homme, dont le permis de conduire a été confisqué, se dirigeait de Milan vers Gênes et a affirmé qu'il était « un peu pressé ». Dans le cadre d'une opération « routes sûres », lancée le week-end dernier, la police routière a saisi 58 permis dans le nord de l'Italie, dont plus de 50 pour excès de vitesse. (AFP)

SUISSE

Criminels canards

Une famille de canards a été à l'origine d'une collision en chaîne impliquant six véhicules, dimanche soir, sur l'autoroute A13, à hauteur de Sankt Margrethen, en Suisse. Les palmipèdes sont indemnes, mais l'accident a fait quatre blessés, a précisé, hier, la police cantonale saint-galloise. Une automobiliste a freiné brutalement lorsqu'elle a vu la cane, suivie de ses canetons, s'engager résolument sur le bitume. Les véhicules suivants ont soit freiné, soit tenté une manoeuvre d'évitement, provoquant un carambolage. Parmi les blessés se trouvait une femme enceinte qui a donné naissance à un bébé en bonne santé, après son transport à l'hôpital. (AP)

INDONÉSIE

Naufragés morts

L'espoir de retrouver des survivants parmi les quelque 480 passagers toujours portés disparus à la suite du naufrage du ferry indonésien *Cahaya Bahari* s'amenuisait, hier, au cinquième jour des recherches menées par les autorités indonésiennes. Dimanche, des pêcheurs avaient recueilli 10 survivants qui ont confirmé que le bateau avait coulé jeudi dernier en mer des Moluques. Le navire avait quitté le port de Tobelo, avec près de 500 personnes à son bord —près du double de l'effectif qu'il était autorisé à transporter—, en majorité des réfugiés fuyant les violences inter-religieuses aux Moluques. (AFP)

IRAN

53° Celsius

Avec 53 degrés Celsius à l'ombre, une canicule sans précédent frappait, hier, pour la troisième journée consécutive les villes d'Abadan et de Khorramchahr, dans le sud-ouest de l'Iran, selon des habitants. Les gens restent chez eux, les magasins et les ateliers sont fermés, et les médecins conseillent la plus grande prudence. L'Iran connaît cette année un été particulièrement caniculaire et précoce qui a aggravé la sécheresse dont sont victimes de nombreuses provinces, au sud et à l'est du pays. (AFP)

ULSTER

Policiers blessés

Sept policiers ont été légèrement blessés et un jeune homme a été arrêté dans la nuit de dimanche à hier, lors d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants qui ont suivi la marche protestante de Drumcree, à Portadown (sud-ouest de Belfast). Une autre parade, sur le même parcours, considérée comme la principale marche de la saison, est prévue dimanche prochain. La Commission indépendante chargée du déroulement des marches a annoncé, hier, à Belfast qu'elle interdirait à nouveau le passage dans le quartier catholique de Garvaghy Road. Comme elle l'a fait depuis juillet 1998.

ÉTATS-UNIS

Armada du 4 juillet

Des bateaux du monde entier ont envahi, hier, le port de New York sous les acclamations du public, pour célébrer, aujourd'hui, lors d'une immense parade navale, la fête nationale des États-Unis. Près de 150 voiliers, frégates et bâtiments de guerre sont arrimés aux rives du fleuve Hudson, au pied des gratte-ciels new-yorkais, après avoir pris la mer en provenance de 50 pays dont le Canada. Ils célébreront, en participant au plus grand défilé naval de l'histoire, la première fête de l'indépendance du siècle. (AFP)

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur GILBERT LACASSE
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Résister au chantage

Le gouvernement du Québec ne doit pas céder au chantage de l'Association des policiers provinciaux du Québec qui tente de lui forcer la main en privant l'État et de petites municipalités de dizaines de millions $ de revenus de contraventions. Après des mois de négociations, les agents de la Sûreté du Québec n'ont pas encore réussi à démontrer qu'ils méritent un rattrapage salarial de 6,9 % en plus d'une augmentation de 7,5 % sur trois ans. Bien au contraire.

La stratégie des policiers provinciaux dans la présente ronde de négociations a surtout contribué à les rendre encore plus antipathiques auprès de la population. Il y a des limites à s'estimer au-dessus des lois et des règlements ou à les interpréter toujours à son avantage.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

D'abord, il y a eu en septembre cette manifestation disgracieuse au conseil national du Parti québécois, à Drummondville. Des agents, en uniforme et armés, mais sans identification personnelle, avaient dressé une haie d'honneur pour intimider les militants et les dirigeants gouvernementaux. En février, les « gars de la SQ » décidaient de faire du zèle en vérifiant le port de la ceinture de sécurité et en patrouillant à la vitesse de l'escargot, de préférence, bien sûr, aux heures de pointe. Décriés et désapprouvés par le public et le ministre de la Sécurité publique, les agents ont modifié depuis leur approche en optant pour des moyens qui visent davantage l'administration. Ils font carburer leurs véhicules de patrouille avec du « super » plutôt qu'avec de l'essence ordinaire, et n'émettent plus de contraventions sur les autoroutes depuis octobre. Des actions qui ne coûtent rien aux policiers, mais que payeront bien un jour ou l'autre l'ensemble des citoyens, en argent ou en manque de sécurité sur les routes. Certes, les policiers ne disposent pas du droit de grève pour établir leur rapport de force et doivent donc se tourner vers d'autres moyens de pression, ce qui bien sûr n'est jamais bien populaire. D'autant plus si le groupe de salariés jouit de conditions de travail fort acceptables. Jamais au cours des derniers mois le président Tony Cannavino n'est sorti sur la place publique pour décrire les conditions de travail pénibles ou la lourdeur de la tâche de ses 3750 membres. Le seul argument de M. Cannavino est qu'il faut redresser le salaire des policiers de 6,9 %, avant de procéder à des augmentations de salaire, dans le seul but de rattraper les confrères de la Communauté urbaine de Montréal.

Les groupes de salariés qui ont obtenu un rattrapage salarial ont d'abord accepté de se soumettre à une étude de relativités salariales qui permet de comparer notamment la scolarité, la tâche et les exigences de différents emplois. Les infirmières, les techniciennes de laboratoire et les professionnels du réseau de la santé ont ainsi pu justifier leurs demandes. Leurs conditions de travail demeurent tout de même bien en deçà de celles des policiers de la SQ qui atteignent le sommet de l'échelle salariale de 53 520 $ après cinq ans et qui peuvent partir à la retraite après 25 ans de service. Avec aussi trois années de cégep, l'infirmière, même celle qui se démène à l'urgence ou aux soins intensifs, recevra au maximum de l'échelle 46 879 $, après avoir gravi 12 échelons. Sans nier le stress et les dangers liés au travail des policiers, leur convention collective est remplie de baumes.

D'autres policiers au Québec et au Canada s'en tirent mieux ? Si les municipalités ont perdu le contrôle avec la caste des policiers et que leurs employés gagnent de 18 à 30 % de plus que les salariés du secteur public, l'État n'a pas à faire la même erreur. Abdiquer, c'est mettre le doigt dans l'engrenage. Tous les employés de l'État voudraient bien toucher le même salaire que leurs homologues du monde municipal. Le Conseil du trésor doit maintenir le cap sur son offre de 9 % sur quatre ans, et non chercher avec M. Cannavino une façon de verser une augmentation de salaire déguisée, comme ce fut trop souvent le cas par le passé.



CARREFOUR DES LECTEURS

Des rives de Lévis qui ressemblent à la Bosnie

(Lettre à M. Jean Garon, maire de Lévis)

C'est depuis 1997 que nous essayons vainement de rétablir la paix sonore sur nos rives au bord du Saint-Laurent.

- À plusieurs reprises, nous nous sommes adressés à des autorités en place demandant de faire cesser les détonations anti-goélands installées à la Daishowa au port de Québec et de Beauport.
- Ces bruits polluent à cœur de jour notre environnement.
- En effet, jour de fête, jour de semaine, beau temps, mauvais temps, depuis les petites heures du jour jusqu'au crépuscule, nous, riverains de Lévis, subissons ces explosions répétitives, lesquelles se produisent souvent aux trois minutes.
- M. le maire, sous prétexte d'améliorer notre qualité de vie, ça n'a tout simplement pas de bon sens de nous imposer cette engeance de malheur qui trouble notre quiétude et use nos nerfs.
- M. le maire, nous vous supplions de manifester votre influence afin de faire cesser le plus tôt possible ces bruits intolérables.

Veuillez accepter les salutations distinguées des riverains de Lévis.

Édit Morissette Beaulieu
Lévis

Une qualité de soins impressionnante

Mon père affligé d'une maladie incurable a été pris en charge, l'hiver dernier, par l'équipe en psycho-gériatrie du CHUQ, pavillon CHUL. J'ai été impressionné par la qualité des soins prodigués.

Même s'il habite une maison de retraite près de chez lui, je me rappellerai longtemps de l'empathie et du gros bon sens de tous les employés ainsi que de leur dévouement.

Souhaitons que d'autres générations de vieillards auront droit à autant de respect et à une aussi bonne prise en charge en milieu hospitalier.

De tout cœur merci.

Raymond Gariépy
Québec

Les chats ne peuvent être tenus en laisse car ils ont gardé leur instinct de chasseur

Quelques questions au conseil municipal de Cap-Rouge : allons-nous attacher les oiseaux parce qu'ils déversent leur fiente dans nos fenêtres de maison ou nos pare-brise d'auto ? Faut-il exterminer les araignées parce qu'elles tissent leur toile dans nos jardins où elles abandonnent des légions de mouches mortes ? Devons-nous arroser les moufettes au poivre de Cayenne pour les empêcher d'ouvrir nos sacs à poubelle, ce qui nous oblige à ramasser à deux mains des déchets contaminés ? Comment contrôler le rejet des crottes d'écureuils, de marmottes, de mulots ?

Les chats, que nous avons apprivoisés, relèvent maintenant de l'univers domestique.

De la même façon que nous enlevons les mauvaises herbes dans nos plates-bandes, utilisons la même petite pelle pour ramasser les crottes de chat séchées, beaucoup moins prolifiques que les pissenlits et surtout moins dangereuses que le flot des excréments humains, incluant les égouts et les ordures, qui sont en train de ruiner totalement l'eau et le sol de cette planète.

Ginette Girard
Québec

Situation inquiétante pour les personnes âgées

(Lettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux)

Madame la ministre, depuis la lettre que je vous ai fait parvenir en mai, et pour laquelle j'ai bien reçu un accusé de réception, la situation continue d'évoluer d'une manière toujours aussi inquiétante pour les personnes âgées du Foyer Sainte-Marie de Sayabec. Le Centre hospitalier d'Amqui a reçu des sommes pour déménager les personnes qui ont besoin de soins de longue durée, mais aux centres choisis pour les accueillir, il n'y a plus de place.

Ainsi, mes interrogations demeurent. Est-ce qu'on se prépare à agrandir, en catimini, l'aile du centre hospitalier d'Amqui réservée à ces malades ? Qu'est-ce qui se passe au Centre hospitalier d'Amqui pour que le dernier conseil d'administration démissionne au complet et que vous ayez dû nommer un fondé de pouvoir ? Comment se fait-il que la directrice du CLSC et du Centre hospitalier d'Amqui en vienne aussi à donner sa démission ? Est-ce qu'on tient compte du fait que la population vieillit et qu'il faut trouver des solutions à long terme sans pénaliser ces gens qui ont fait le Québec dans la gomme de sapin, les mouches, la neige aux genoux, les voyages à pied pour atteindre leur lieu de travail et les « beds à beu » ? Est-ce que le ministère a bien en vue la situation générale des foyers pour personnes âgées dans tout le Québec ? Il me semble que les médias nous rapportent des problèmes régulièrement.

Actuellement, le Foyer Sainte-Marie est très bien tenu par un personnel très dévoué et accueillant, les usagers y sont très heureux, ce qui ne semble pas le cas de plusieurs foyers au Québec.

Il est donc regrettable qu'une planification bureaucratique vienne tout bouleverser dans le but d'épargner, ce dont nous doutons, permettez-moi de vous le dire.

Aussi, je réitère ma demande de l'instauration d'un moratoire sur la réorganisation des services de santé pour les personnes âgées dans tout le Québec.

Nous savons que la MRC de la Matapédia travaille actuellement à un projet qui permettrait de garder nos personnes âgées dans notre secteur (ouest de la Matapédia).

Nous vous demandons, madame la ministre, d'être bien attentive à ce projet.

Les gens de Sayabec sont bien déterminés à garder chez eux des services décents pour nos parents et grands-parents.

Denise Gagné
Gaspé

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR *vos lettres à l'adresse suivante :*
Carrefour des lecteurs,
Journal LE SOLEIL,
925, chemin Saint-Louis, c.p. 1547,
Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Émergence de l'entrepreneuriat souterrain

Marc Everell
Québec

Le contexte de l'économie souterraine évolue et montre son nouveau visage. Visage de l'entrepreneur souterrain, jugé innocent par l'État. Comment en effet un employeur au noir peut-il être stigmatisé ? Aucun employeur n'est importuné parce que ses employés ne déclarent pas leurs revenus. Il faut tout de même tenter de décrire le rôle subtil, dans l'économie canadienne, de l'employeur au noir larvé. Essayer de le mettre en échec. Questions de fond explorant les rôles respectifs des protagonistes de l'activité économique souterraine.

L'ACTIVITÉ SOUTERRAINE

Une activité économique masquée se découvre à la faveur d'une enquête bien menée : on dévoile un travailleur au noir dans son échoppe. Un fournisseur ou une entreprise quelconque joue en pratique le rôle d'employeur. Cet employeur n'est pas pris en faute par l'État puisque non responsable de près ou de loin des déclarations de revenus de ses employés. Faut-il conclure à l'injustice dans une telle situation ?

DESCRIPTION DU RÔLE DE L'EMPLOYEUR AU NOIR

L'embauche. Rien n'est plus facile que de dénicher un emploi au noir : consultez le marché de l'emploi régulier ! Après avoir fait contact, inutile d'avancer le NAS : le numéro d'assurance-sociale. Pas de signature à fournir... Le problème des références ne se pose même pas ! L'employeur vous offre une occasion rêvée de travailler au noir...

Une équipe de recrutement consciencieuse définit le cadre de l'emploi. Et aucun moyen de déclarer un revenu n'est disponible au travailleur qui engrange des montants d'argent liquide uniquement. *A fortiori*, aucune preuve tangible n'existe de la relation patron/employé. Aucun registre officiel n'est mis à jour. Les preuves patentes de l'emploi au noir sont l'activité économique dissimulée propre à l'économie souterraine. Toute tentative de déclarer des revenus échoue.

LE TRAVAILLEUR AU NOIR ET SES LIQUIDITÉS

Déclarer des revenus à partir de strictes liquidités est impossible sans encadrement. Il faut tout de même une pièce valide, officielle. Lorsqu'un employé se trouve devant l'impossibilité de déclarer ses revenus, on parle d'employeur au noir. L'employeur au noir doit-il être importuné par l'État, doit-il être questionné du fait qu'il ne fournit pas à ses employés de moyens pratiques et légaux de se mettre en règle avec Revenu Québec et Revenu Canada ?

L'APPROCHE DE L'ÉTAT

Un changement de politique gouvernementale implique-t-il, par ailleurs, des enquêtes visant à démontrer le rôle des employeurs au noir pour les débusquer ? Une logique budgétaire, devant les manques à gagner des administrations provinciales et fédérale, doit se faire jour.

Les États canadien et québécois sont-ils alors prêts à ouvrir le feu ? Une fiscalité mieux gérée doit comprendre des vérifications formelles s'assurant que tout employé dans une entreprise dispose des moyens et des sources pour déclarer ses revenus et assumer son rôle de contribuable. En définissant explicitement les conditions d'existence de l'employeur au noir, en imaginant des moyens de découvrir ces commerces, les gouvernements ne joueraient-ils pas carrément le rôle qu'ils sont censés jouer et favoriser celui d'inquisiteur économique modéré ?

En définitive, chercher des grappes (employeurs au noir) serait beaucoup plus rentable pour les gouvernements que de tenter de grappiller des raisins à la faveur des dénonciations. Une politique vigoureuse de lutte contre l'emploi au noir serait la bienvenue.

DOLLAR
Fermé

OR
Fermé

ARGENT
Fermé

QUESTIONS D'ARGENT

TORONTO
Fermé

NEW YORK
10560,57
+112,58

NASDAQ
3991,93
+25,82

Plus de pétrole

L'Arabie saoudite envisage d'augmenter sa production pour faire chuter les prix

■ RYAD (AFP) — L'Arabie saoudite augmentera très prochainement sa production de pétrole de 500 000 barils par jour si les prix restent élevés, a déclaré hier le ministre du Pétrole Ali ben Ibrahim al-Nouaïmi.

« Nous ne voulons pas que les prix restent à ce niveau élevé. Nous avons agi et agirons par tous les moyens pour faire baisser les prix et les ramener au niveau visé, qui est de 25 $ pour la corbeille de référence de l'OPEP », a déclaré le ministre à l'agence officielle SPA.

« Si les prix ne baissent pas, le royaume saoudien, en concertation avec les autres pays producteurs, augmentera sa production de 500 000 bj dans un bref délai », a ajouté Ali ben Ibrahim.

Il a estimé que le marché mondial manquait de pétrole à faible teneur de soufre, prisé pour la fabrication des carburants et qui forme la plus grande partie de la production saoudienne.

« On peut dire qu'il existe un manque véritable dans l'approvisionnement mondial de pétrole doux, mais non dans l'approvisionnement pétrolier en général », a-t-il dit.

LES PRIX

« Il ne fait aucun doute que les pays producteurs de pétrole, qu'ils soient membres ou non de l'OPEP, veulent des prix moins élevés et font tout ce qu'ils peuvent pour parvenir à cet objectif », a-t-il encore dit.

Le royaume est en mesure d'ajouter 2,3 millions de barils par jour (mbj) à sa production actuelle qui est de 8,253 mbj, a indiqué le ministre, rappelant que la capacité totale de production du royaume atteignait 10,5 mbj.

Certains des autres producteurs disposent d'une capacité de production excédentaire dépassant 1 mbj, a-t-il précisé.

ÉVITER UNE CRISE

« Le royaume, en coopération avec les autres producteurs, agira sans relâche en vue d'éviter une crise pétrolière, pour qu'il n'y ait pas de répercussions négatives sur l'économie mondiale », a-t-il dit.

L'OPEP a décidé le 21 juin d'augmenter son offre de 700 000 bj, portant le total de sa production à 25,4 mbj, mais sans parvenir à faire baisser les cours qui continuent d'évoluer au-dessus de la barre des 30 $ pour le baril.

Cette dernière augmentation de l'offre s'est ajoutée à celle qui avait été décidée par le cartel en mars, qui était de 1,7 mbj.

Pierre Desmarais II intéressé à faire une offre pour LE SOLEIL

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'ex-président d'Unimédia, Pierre Desmarais II, pourrait faire une offre pour acquérir le quotidien LE SOLEIL.

M. Desmarais a confirmé hier qu'il était intéressé par le journal, mais refusé d'identifier d'éventuels partenaires. « Je suis intéressé, une offre pourrait être déposée, mais je ne veux pas aller plus loin », a-t-il indiqué.

Hollinger International, qui veut se départir de plusieurs de ses journaux, avait fixé la mi-juin comme date limite pour le dépôt des offres. Elle devrait faire connaître les premières ventes après le 21 juillet. M. Desmarais n'a pas voulu élaborer sur l'échéancier, ni dire s'il s'était entretenu avec Conrad Black.

Des rumeurs ont circulé à l'effet que la Caisse de dépôt et placement, le mouvement Desjardins, ou encore le Fonds de solidarité de la FTQ, soient intéressés à s'associer à Pierre Desmarais II.

Il a été impossible de joindre un porte-parole de Desjardins en raison du congé de la fédération.

Le président du Fonds de solidarité, Raymond Bachand, n'a pas voulu donner d'indications. « On est approché par beaucoup de gens d'affaires, et on ne fait jamais de commentaires, que l'on ait été approché ou non », a-t-il dit. M. Bachand a ajouté qu'il était intéressé par tout projet d'entreprise s'il était rentable, mais précisé que « l'on regarde le domaine des médias avec beaucoup de prudence. »

À la Caisse de dépôt, la porte-parole Lucie Frenière a répété que la Caisse ne commentait jamais de rumeurs ou de situations hypothétiques.

Agé de 66 ans, Pierre Desmarais II a aussi dit avoir un agenda fort occupé. Selon un récent palmarès de l'hebdomadaire *Les Affaires*, l'ancien président d'Unimédia est actuellement membre de six conseils d'administration, dont Cognicase, Ciment St-Laurent, Imperial Oil, Rothmans et Sleeman Breweries.

Pierre Desmarais II a quitté la présidence d'Unimédia le 30 juillet 1999, après 12 ans de service. Unimédia est une filiale à 100 % de Hollinger International qui détient notamment LE SOLEIL, le *Droit* d'Ottawa et le *Quotidien* de Chicoutimi.

États-Unis : le secteur manufacturier est moins vigoureux

■ NEW YORK (AP) — Le secteur manufacturier des États-Unis a faibli considérablement en juin, une preuve de plus que les hausses de taux d'intérêt décrétées par la Réserve fédérale américaine pour ralentir l'économie produisent des résultats.

L'Association nationale de gestion des achats a rapporté hier que son indice de production est passé de 53,2 % en mai à 51,8 % en juin. Ces résultats sont bien en deçà des 53 % prévus par les analystes de Wall Street. C'est le relevé le plus bas obtenu depuis janvier 1999, alors que l'indice était de 49,9 %.

De façon générale, la croissance semble avoir ralenti dans le secteur manufacturier au cours du mois de juin, dit Norbert J. Ore, coordonnateur des statistiques mensuelles.

« Le taux de croissance a ralenti de façon importante, et le nombre d'industries faisant état d'une croissance est passé de 14 en mai à 11 en juin », a-t-il précisé.

Malgré les résultats obtenus en juin, l'économie industrielle continue sur sa lancée, mais à un rythme plus modéré : tout résultat supérieur à 50 indique une croissance. Selon le sondage, c'était le 17e mois d'affilée où l'on constatait une croissance.

Ces chiffres semblent indiquer que les six hausses décrétées par la Réserve fédérale au cours de la dernière année ont commencé à ralentir l'économie. La Fed craignait qu'une croissance non contrôlée mènerait à l'inflation. D'autres informations font état d'un ralentissement dans les ventes au détail ainsi que dans les achats de maisons.

Le ralentissement de l'économie américaine donne à penser qu'il n'est plus nécessaire d'imposer de nouvelles hausses de taux d'intérêt. C'est également une bonne nouvelle pour la Banque du Canada, qui a suivi les États-Unis dans quatre des six hausses, et dispose d'une plus grande marge de manoeuvre pour maintenir à leurs niveaux actuels les taux canadiens s'il n'y a pas de hausse aux États-Unis.

L'indice des prix a également subi une baisse en juin, soit 61,2 % comparativement à 65,8 % un mois plus tôt. M. Ore trouve ce résultat plutôt positif, puisqu'il pourrait réduire la pression à la hausse sur les prix.

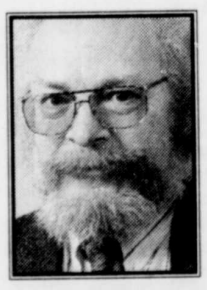
Le sondage indique que l'indice des nouvelles commandes a reculé de 51,1 % en mai à 50,6 % en juin, et que le carnet de commandes a glissé de 49 à 48,5 %.

DOSSIER

INNOCUITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES

La loi 123 risque de bouleverser le système

■ QUÉBEC — Encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle), bactérie E. coli (Escherichia coli O157:H7), poulet à la dioxine, irradiation des aliments et quoi encore. Depuis quelques années, tout se bouscule à un rythme effarant aux portes de l'industrie alimentaire.



Réjean Lacombe
RLacombe@lesoleil.com

Dans cette ronde infernale s'ajoutent d'autres inquiétudes, comme la manipulation génétique des aliments, qui viennent bousculer nos habitudes alimentaires et transforment les consommateurs en victimes démunies.

Il aura fallu la maladie de la vache folle en Angleterre et le poulet à la dioxine en Belgique pour que les gouvernements prennent les grands moyens afin de sécuriser les consommateurs. Ils ont mis sur pied un système spécial qui permet d'établir en quelque sorte la « généalogie » de l'aliment. Ils ont baptisé cette méthode « la traçabilité ».

Le Québec a emboîté le pas. Malheureusement, dans l'euphorie d'une fin de session parlementaire, l'action gouvernementale est passée inaperçue. Le 16 juin, les parlementaires adoptaient la loi 123 qui bouleverse en quelque sorte tout le système qui se rapporte à l'innocuité des produits alimentaires.

LA TRAÇABILITÉ

Pour la première fois, on retrouve dans une pièce législative ce fameux système de traçabilité. L'article 23 qui traite de cette question, même si on peut lui reprocher sa timidité, constitue un pas dans la bonne direction afin de protéger davantage les consommateurs. Mais, ce n'est pas un remède miracle.

Cet article a pour fonction de « déterminer quelles personnes doivent se doter d'un système de traçabilité et en établir les normes minimales, lesquelles peuvent varier notamment en fonction des activités ou des produits et porter entre autres sur le registre de réception, d'expédition et de production, l'identification des lots ainsi que sur les procédures de rappel et de contrôle ».

Tous ces mots à caractère législatif ne réussissent pas à définir ce qu'est la traçabilité. Mais les définitions que l'on peut retrouver tant en Europe qu'au Québec sont souvent boiteuses. En France, on explique que « la traçabilité est définie comme l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité, au moyen d'une identification enregistrée. Elle permet de suivre et de retrouver un produit ou un service depuis la production jusqu'à la consommation ».



AP

L'industrie alimentaire doit multiplier les vérifications pour détecter la présence de bactéries dangereuses dans la viande d'animaux.

Le Québec ne peut pas passer à côté de ce système. Avec la mondialisation des marchés, les règles de sécurité alimentaire devront être scrupuleusement observées si l'on décide de vendre de plus en plus nos produits à l'étranger.

À ce système, il faut ajouter un instrument de gestion de la salubrité que l'on a baptisé de l'acronyme anglais HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). On pourrait le traduire par « Analyse des dangers et maîtrise des points critiques ». Ce système permet d'établir et d'identifier les dangers à maîtriser, pour tous les intrants à chaque étape de fabrication du produit, de la réception des matières premières jusqu'à l'expédition des produits finis.

Même si ce jargon nous apparaît nouveau, il n'en reste pas moins que le système HACCP trotte dans le paysage alimentaire américain depuis les années 60 et que la traçabilité est née au début des années 1980.

Mais, ce n'est pas parce que le gouvernement québécois a adopté certaines mesures de protection qu'il innove dans ce domaine. Depuis quelques années, certaines organisations québécoises, dont la Filière veau, de la Table agroalimentaire et les producteurs d'oeufs, mettent tout en oeuvre pour implanter ce système chez-nous.

Cependant, il faut de la patience et surtout beaucoup d'argent pour mettre sur pied une telle organisation.

« L'implantation d'un système de traçabilité, expliquait il y a plus d'un an, M. Jeannot Richard, de la Direction de l'appui aux entreprises du ministère de l'Agriculture, est coûteux et exige beaucoup d'efforts. La cohésion est essentielle. Il est très important que les distributeurs et les détaillants, les abattoirs/transformateurs et les producteurs partagent cette vision, sans quoi la traçabilité perd de son efficacité. »

En fait, tout le monde qui est impliqué dans la chaîne alimentaire se transforme en quelque sorte en témoin et en acteur du système. En bout de ligne, le consommateur sera le premier gagnant.



QUESTIONS D'ARGENT

Air Canada : poursuite des négociations

■ MONTRÉAL (PC) — Pendant que les voyageurs retenaient leur souffle, les négociations se sont poursuivies, hier, entre Air Canada et ses pilotes, en vue d'éviter la grève. Et elles se poursuivront aujourd'hui.

Mais il a été impossible, hier, d'en apprendre davantage sur le processus en cours et la tenue des discussions, le tout se déroulant à huis clos et les deux parties préférant garder le silence pour ne pas nuire au bon déroulement des choses.

« Les négociations se poursuivent. C'est à peu près tout ce que je peux dire », a simplement indiqué une porte-parole d'Air Canada, Michele Meier.

Pour sa part, l'Association des pilotes d'Air Canada s'est abstenue hier de tout commentaire.

En fin d'après-midi, la direction d'Air Canada a transmis un communiqué pour dire que les négociations se poursuivraient aujourd'hui. « Air Canada est toujours déterminée à parvenir à un règlement sans perturbations pour ses clients », écrit la porte-parole du transporteur aérien, Nicole Couture-Simard, dans un communiqué laconique de huit lignes.

Les syndiqués doivent donner un préavis de grève de 72 heures, de sorte qu'ils seront assurément au travail jusqu'à tout le moins vendredi.

La dernière ronde de négociations a débuté mercredi dernier, et les deux parties ont convenu de demeurer à la table tout le week-end.

CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail des pilotes d'Air Canada a pris fin le 1er avril, et 95 % des syndiqués ont voté en faveur de la grève, le 26 juin.

Une grève de 13 jours a déjà immobilisé le transporteur aérien en septembre 1998. Mais un arrêt de travail risquerait cette fois d'être plus lourd de conséquences pour les voyageurs. À la suite du rachat des Lignes aériennes Canadien International et de ses partenaires régionaux, Air Canada détient désormais pratiquement un monopole sur les vols intérieurs.

Les demandes du syndicat, qui représente 2200 pilotes, portent principalement sur les salaires, le régime de retraite, les conditions de travail et la sécurité d'emploi.

On estime que 50 000 voyageurs — soit 40 % du transport aérien intérieur — empruntent chaque jour les avions d'Air Canada.

Wal-Mart s'installe à Rimouski

Investissement de 15 millions $ et création de 200 emplois

ERNIE WELLS
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — L'implantation prochaine d'un Wal-Mart le long de la montée Industrielle est plutôt bien accueillie par les marchands qui estiment que cette mégasurface devrait stimuler l'activité commerciale de Rimouski.

Wal-Mart occupera une surface de 128 000 pieds² et devrait ouvrir ses portes au début de 2001. Plus de 200 emplois seront créés. L'investissement prévu est de 15 millions$. Le magasin de Rimouski sera le 31e de la chaîne au Québec et le 167e au pays.

Quelque 200 travailleurs travailleront à la construction qui débute cet été.

« Tant qu'à voir Wal-Mart s'installer dans la région, on préfère que ce soit chez nous. Ça ajoutera un plus à la réputation de Rimouski déjà reconnue comme ville commerciale », estime le président de l'Association des marchands, Jean-Guy Lemieux, qui se doutait depuis longtemps des intentions de Wal-Mart.

S'ADAPTER

« On ne peut s'y opposer et nos marchands le savent. C'est pourquoi on s'y prépare depuis un certain temps. Notre carte EconoPuce est justement un moyen de fidéliser, de satisfaire et de retenir notre clientèle. Nos marchands doivent s'adapter et ne pas baisser la tête, mais foncer et être plus agressifs », note M. Lemieux.

Du côté de Wal-Mart, le directeur des communications, Andrew Pelletier, a fait savoir que les marchands craignent à tort leur arrivée dans une ville. « Au contraire, dit-il, ils réalisent ensuite que le commerce au détail se porte mieux, parce que la chaîne attire une nouvelle clientèle qui rayonne ensuite sur l'ensemble des commerces de détail. »

Croissance mondiale de 3,5 %

■ NEW YORK (Reuters) — L'économie mondiale devrait croître de 3,5 % en 2000 et pourrait tirer avantage des nouvelles technologies, mais des chocs sont possibles à moyen terme du fait des déséquilibres commerciaux et du resserrement monétaire, selon un rapport des Nations unies publié hier.

« Sont attendues une poursuite de l'essor en Amérique du Nord et une amélioration dans la plupart des autres parties du monde, en particulier l'Asie du Sud et de l'Est, l'Amérique latine et l'Europe », résume le rapport 2000 de la Commission économique et sociale de l'ONU (ÉcoSoc).

Cependant, la croissance dans la plupart des pays les plus pauvres n'atteindra pas les objectifs que nécessite la lutte contre la pauvreté, ajoutent les auteurs du rapport.

La récente expérience américaine suggère que les avancées rapides dans les technologies de l'information pourraient accélérer la croissance économique dans les pays qui seront en mesure d'en tirer avantage.

En raison de leur position dominante dans les technologies de l'information, les États-Unis semblent en mesure d'avoir une croissance économique non inflationniste de 3 % à 3,5 % par an à moyen terme, écrivent les économistes. Les États-Unis ont atteint un taux de croissance de 7,3 % au quatrième trimestre de 1999.

« Dans les seuls États-Unis, nous estimons que la nouvelle économie, selon l'appellation consacrée, ajoute 100 $ milliards par an à la production totale », précise Ian Kinniburgh, directeur d'analyse politique à la Commission économique et sociale de l'ONU.

« De nombreux autres pays, en particulier les plus pauvres, ne bénéficient pas encore des technologies de l'information, poursuivent les auteurs. En plus des activités de ces pays eux-mêmes, des transferts accrus de technologies et de ressources vers les pays plus pauvres sont requis pour faire face à cette difficulté. »

La publication de ce rapport a été prévue pour coïncider avec une conférence, cette semaine, sur les technologies de l'information. Des représentants de divers gouvernements, dont le secrétaire américain au Trésor Lawrence Summers, doivent y participer.

Les auteurs du rapport, analysant les risques commerciaux et monétaires, recommandent que les responsables politiques prêtent attention aux taux de change des principales monnaies, qui pourraient subir des variations importantes si les marchés financiers s'inquiétaient des déséquilibres commerciaux grandissants et en fin de compte non viables des principaux pays.

Un autre risque réside dans les cours du pétrole. « Si ceux-ci devaient remonter au-dessus de 30 $ le baril, comme cela a été observé au début 2000, et y persister, ils pourraient constituer diverses menaces pour la croissance économique dans le monde entier », écrivent-ils.

EN BREF

MONTRÉAL

Entente chez Acier Leroux

Les travailleurs de la compagnie Acier Leroux, à Boucherville, ont voté à 84 % en faveur de leur nouvelle convention collective, lors d'une assemblée qui a eu lieu le 30 juin dernier. Le nouveau contrat de travail, d'une durée de trois ans, comprend des augmentations de salaire totalisant 9 %. Cinq postes de camionneurs alloués jusqu'ici en sous-traitance seront désormais convertis en postes syndiqués. (PC)

UNIVERSITÉ LAVAL — DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Le Département d'informatique de l'Université Laval est à la recherche de personnes pouvant donner des cours pour le trimestre d'automne 2000 dans les matières suivantes:

- Systèmes d'exploitation
- Algorithmique et programmation
- Programmation avancée en Java
- Implantation d'un site Internet

Les exigences sont:

- Bonne maîtrise du français oral et écrit
- Aptitude à communiquer
- Expérience et connaissance démontrable dans le domaine concerné

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur curriculum vitae, et ce, avant le lundi 10 juillet 2000, par courrier électronique à:

jean.bergeron@ift.ulaval.ca

ou à l'adresse suivante: **Monsieur Jean Bergeron, directeur**
Département d'informatique
Faculté des sciences et de génie
Pavillon Adrien-Pouliot
Université Laval (Québec)
G1K 7P4

1481668



CONCOURS LÉGENDES FANTASTIQUES
case postale 15180, Québec (Québec) G1K 7X2

Question du jour: Selon la légende des loups-garous, qu'est-ce qui nous paralyse l'esprit?
Réponse: _____
Nom: _____
Adresse: _____ Code postal: _____
Tél. (jour): _____ Tél. (soir): _____

TIRAGE LE 13 JUILLET 2000 À 14h
Les règlements du concours sont disponibles au quotidien Le Soleil et au 107.5 CITF Rock Détente. Les fac-similés ne sont pas acceptés.

LE SOLEIL — CITF ROCK détente 107.5 FM www.rock-detente.com

Également partenaires:
Village Québécois d'Antan
Auberge Universelle
Hôtel Équus

En affaires, il faut aller de l'avant. C'est ce que font les CGA.

CGA-Canada est heureuse de s'associer à l'Ordre des CGA du Québec pour la tenue de son congrès, EXACT 2000, qui aura lieu au Château Frontenac, du 2 au 5 juillet.

Pour plus de renseignements sur la façon dont un CGA peut aider votre entreprise, visitez le site Web de CGA-Canada, à www.cga-canada.org.

Pour tout renseignement sur l'Ordre des CGA du Québec, visitez son site Web, à www.cga-quebec.org.

CGA CANADA

Association des comptables généraux accrédités du Canada

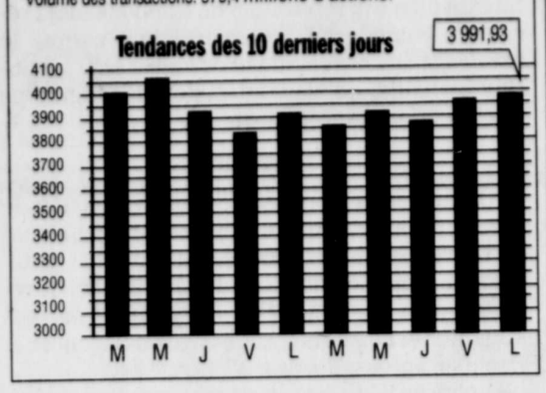
NASDAQ

NASDAQ

Indice composite: 3 991,93 en hausse de 25,82.

Volume des transactions: 579,4 millions d'actions.

Tendances des 10 derniers jours



Ventes

Titres	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
A et B					
ADC Tel s	18580	84,38	82,25	83,75	-0,13
ANC Rtl n	2778	5,5	4,88	5	-0,44
APACC	5649	11,19	10	10,63	-0,44
ASM Intl	2654	27,06	26,13	26,25	-0,25
ASM Lith s	5223	42,75	42	42,56	-1,56
Abgenix s	2409	129,1	112	0,13	126,5	6,64
AcclNtw n	3997	43	38,25	42,19	
Acclaim	2843	1,81	1,59	1,81	0,38
AccNetw n	7778	10,5	9,25	10,31	1,06
AcIraBio n	2708	50,5	46,56	48,5	-2,44
Activisn	2314	6,56	6,38	6,44	-0,06
Acxiom	2318	29,06	27,88	28,81	1,56
AdacLabs	3275	25,06	23,56	24,81	0,81
Adaptec	5503	23	21,56	21,94	-0,81
AdptBrd s	10767	41,63	37,5	41,13	4,38
AdobeSy s	0,1	3962	129,81	126,56	127,88	-2,13
AdvDigl s		3637	16,13	15,56	15,88	-0,06
AdvFCm		9192	46,5	44,75	45,94	0,63
AdvTiss		2478	8	7,5	7,97	-0,06
AethrSys n		3050	203,75	196,06	198,38	-6,63
AffymetX		3155	170,75	163,5	2	168,13	3
AgileSft s		2145	74,25	69,5	74,13	3,44
AkamaiT n		1611	9127,81	118,75	126,47	7,73
Aikerm s		3237	47,13	45,69	46,81	-0,31
AllASem		2967	20	18,63	20	1,5
Allaire s		6040	41,5	37	40,88	4,13
AlianPh		2969	12,25	10,56	12,25	1
AllianSemi		4695	26,19	24,75	25,88	1,31
AldCap	1,8	4232	17,94	17	17,75	0,75
AllRiser n		2875	15,19	13,75	14,81	0,69
Alphalnd s		3084	44,63	43	43,63	-0,44
Alteon n		2524	100,13	96,13	99,5	-0,56
AlteraCp		9806	106,5	99,75	105,44	3,5
Amazon		16953	37,5	36,5	37	0,69
AEagleO		3607	14,56	14,06	14,13	0,13
AmIntPt		4669	0,59	0,53	0,59	0,03
AMS		3032	33,5	32,81	33,25	0,42
APwCnv		5789	42,06	40,75	41,56	0,75
ASoft		2479	5,63	5,16	5,38	0,25
Amgen s		26893	69,75	67,75	68,5	-1,75
AmkorT		5350	37,38	35,5	35,63	0,31
Anadigc s		5138	36,63	34,13	35,81	1,75
Andrew		2873	34,44	33,06	33,88	0,31
AppNet		3365	36	34,31	35,25	-0,75
AppleC s		12432	54,31	52,13	53,38	1
ApldMat s		24877	92,75	90,63	92,56	1,94
AMCC s		20448	102,5	99,38	100,69	1,94
ArchCm		3390	7	6,31	6,94	0,44
Ariba		25051	101,94	96,5	98,88	0,83
ArtTech s		5569	101,25	97,5	97,5	-3,44
Artesyn		2496	28,94	27	28,5	0,69
AshtnT		2878	3,5	3,11	3,47	0,63
AskJvs		2655	18,25	17,25	17,56	-0,5
AsdBnc	1.16b	2502	23,81	21,94	23,81	2
Astea	2.05e	2599	2	1,03	1,94	-1,44
AstoriaF	1.04f	3852	27,19	25,94	26,75	1
AsystTch s		2520	35,88	33,63	35,25	1
AtHome		9616	20,75	20,13	20,38	-0,38
Atmel s		24881	39,5	36,5	39	2,13
Avanex n		5177	103,63	96,06	100	4,5
Avantimm		3676	10,5	9,63	10	-0,56
AvoctCp n		2949	44,88	43,75	44,25	
AxysSPhm		2839	6,38	6,06	6,25	0,31
BEA Sys s		25793	49,69	47,38	48,63	-0,81
BMC Sft		16908	36,81	35,25	35,5	-0,98
Baan Co		3128	2,66	2,63	2,63	
BncGalic	.34r	7262	15,25	14,75	14,81	
BeFree s		6852	10	9	9,75	0,75
BedBath		4065	36,31	35,25	35,63	-0,63
bynd.com n		2391	1,63	1,5	1,5	0,16
BindVw s		4680	13,5	12,13	12,63	0,63
BioSrce		2385	22,06	20,06	20,44	-1,81
BioPharm		2216	25	24,56	24,75	0,13
Biogen		8582	67,13	63,38	66,5	2
Biomet	.14f	3142	40,25	38	39,81	1,38
Bookham n		4356	62	58,75	61,31	2,06
BroadVis s		26813	52,63	50,31	52,06	1,25
BrdbsSft s		5461	30,75	29,75	29,94	-0,69
Brdcom s		96523	229,38	215	220,53	1,59
BrcdeCm s		11304	185	176,5	177,88	-5,61
BurrBrn s		6201	88,13	86,27	87,31	0,63
Buy.com n		2195	5,44	4,88	5,19	0,16
C						
CMGI		20781	46,63	45	46,31	0,5
CNET		6950	26,31	24,38	24,81	0,25
CalAmp		5643	46,38	45,13	46,25	0,5
CambTch		4002	9,25	8,5	8,53	-0,19
CapFedF	.44f	2489	11,44	10,75	11,31	0,25
CpstnTrb n		5779	43,06	37,5	39,06	-6
Cellstar		2808	3	2,56	2,97	0,19
ChartCm n		3432	16,5	16,06	16,25	-0,19
ChrtSm n		2956	92,5	89,88	90,88	0,88
ChkPoint s		7986	221	212	220,63	8,88
ChkFree		2608	52,56	51	52	0,44
ChespBio		3136	6,5	5	5,5	0,75
chndtcm s		4280	20,38	20	20,06	-0,38
Chiron		5382	50,13	48	49,5	2
CienaCp		15218	171,13	164,5	171	4,31
Cintas s		6248	41,81	37,38	40,44	3,75
CircleIntl	0,27	8316	29,5	25,88	27,44	2,31
Cirrus		2118	16,06	15,63	15,94	-0,06
Cisco s		141473	64,88	63,13	64,63	1,06
CitrixSy s		24817	19,5	18,56	18,88	-0,06
CobaltN n		2894	57,94	54	55,5	-2,38
Comc sp		16035	41,25	40,13	41,06	0,56
ComOne s		15540	45,38	43,75	44,5	-0,88
ComIntell		40569	4,88	4,13	4,25	-0,23
CmptHz		2620	13,81	13,38	13,44	
Compuwre		13080	10,63	10,06	10,5	0,13
Comvers s		8676	94,88	90,75	91,25	-1,75
CcdCamr s		2552	21,94	20,56	21,94	1,06
ConcEFS s		6274	26,88	26,31	26,56	0,56
Conexnt s		19412	51,25	47,88	50,13	1,5
CopMntn		4115	89,5	87,38	88,5	0,38
CorelCp		3181	4	3,75	3,88	-0,06
CornerInet		2900	1,75	1,5	1,56	-0,19
Costco s		24065	34,25	32,88	34,19	1,19
CovadCm s		26479	17,5	16,13	17,38	1,25
Crayfish n		3636	7,5	6,88	7,13	0,13
CrBioMol		4614	14,13	12,56	14	
CredSys s		2773	54,94	52,5	54	-1,19
Cree s		3817	145	132,69	143,06	9,56
CritPath		3014	60,13	56,56	59	0,69
CrssWrld n		3799	19,5	18,5	18,88	0,75
CrwnCstl		2725	37,13	35,81	36,81	0,31
CybrCsh		2579	6	5,19	5,97	1,22
CyberCare		5510	9,88	9,06	9,44	-0,52
Cygnus		2119	14,5	12,5	14,25	
Cytogn		4451	10,5	10	10,44	0,31
Cytyc s		2990	52	49,44	50,94	-2,44
e.spire		5559	6,75	5,75	6,69	-0,06
eBayInc s		11819	54,19	52,31	52,81	-1,5
ECI Tel	0,2	2516	36	34,75	34,88	-0,88
EGL Inc s		10369	29	26,75	28,23	-2,52
eGlobe		3653	3,02	2,69	2,81	-0,19
eLotInc		3725	2,19	1,94	2,19	0,31
ESCMed		2380	16,31	16,13	16,13	-0,25
EXFO gn		10469	42,88	39,5	40,44	-3,44
ErthLink n		2657	15,5	15,13	15,38	-0,06
EchelonC		2495	62,31	58	60,38	2,44
EchoStar s		13961	33,63	32,5	32,94	-0,17
EffNtwr n		2711	73,13	70	72,13	-1,44
eGainCm n		3703	13,13	11,88	12,56	0,44
Egghead		3065	3	2,69	2,75	-0,19
Elctrgls		2186	22,13	20,94	22	0,5
ElcArt		3022	77,5	72,81	75,38	2,44
EFII		4348	26,75	25,63	26,31	1
eLoylty n		4175	13,31	12,5	12,75	
eMachns n		2698	2,75	2,5	2,69	
EmisTch		2723	41,75	39,38	40,63	-1,98
Emulex s		3469	68,44	65,13	67,36	1,67
Engage s		4711	13,38	12,75	13,13	0,19
Entrust		5449	81,69	76,88	77,13	-5,63
EpicorSft		4594	3,31	2,66	3,25	0,75
EricTel s	.06e	47260	20,81	20,13	20,69	0,69
eToys		4426	6,38	5,77	5,94	-0,41
ExchApp s		2494	27,38	26,13	26,63	
ExodusC s		35785	46,31	43,75	44	-2,06
ExtNetw		22341	104,25	100,5	101,13	-4,38
F5 Netw		2727	54,63	51,5	52,88	-1,69
FdityHld s		2253	1,78	1,38	1,69	0,44
FfthThrd	1.08f	6838	66,13	62,88	65,19	1,94
FileNet		2391	19	17,31	18,13	-0,25
Finet.com		2885	0,81	0,69	0,75	0,06
Finisar s		4381	26,25	24,13	25,94	-0,25
Fiserv		2316	46,5	43,5	44,94	1,69
Flextrn s		5876	70,25	67,5	69,25	0,56
Fogdog n		2365	1,44	1,25	1,38	0,09
ForwrdA		2481	39,56	38,63	38,69	-1,31
Foundry s		6178	110	104,31	106,69	-3,31
Fulton	.64f	3216	19,75	18,75	19	1,31
FtreLink n		11376	7,31	6	6,88	-0,31
GSI Lum		15604	41,81	35	39,88	4,75
GalileoT s		7256	23,25	21,75	23,25	1,75
Gemstar s		10193	64	60,31	61,31	-0,14
GeneLgc		3081	35,75	33,25	34,25	-1,44
GeneLTc		2717	4,25	4,06	4,22	0,16
GMagic		7463	8,5	8	8,13	-0,06
Genome		2721	31	29,25	30,5	0,06
GenmcSI n		8014	18	14,56	16,75	2,13
Genuity n		24372	9,5	9,03	9,25	0,09
GenzymGn	1.68f	3562	59,5	57,5	59	-0,44
Geoworks		2516	15,63	14,88	15,5	-0,25
GlbiCrss		26813	27,13	26,13	26,75	0,44
GlobIInd		2513	18,69	17,75	17,75	-1,13
Globalstr		13327	8,63	8	8,31	-0,69
GlbeSpn s		2871	128	119,75	122,38	0,3
GlobixCp s		2879	30,75	29	30,19	0,88
GloboCabo	.22p	2110	14,38	13,88	14,09	0,22
GoAmer n		3149	15,69	14,63	15,06	-0,38
D à G						
DavBridl		25647	20	19	19,75	8,19
DellCptr		55382	49,13	48,38	49,06	-0,25
Dendrite s		3845	33,38	31,5	32,31	-1
DnscPc		20854	14	10,81	13,88	3
DigiIsld		73101	57,75	48,56	56,5	7,88
DigLght		4366	105,13	100,63	103,5	2,94
DigMic		4030	38,5	36,75	37,06	-1,06
DbsnCm n		2311	19,38	18,88	19	-0,25
DbleClck		16667	40,25	37,88	39,75	1,63
DurbanRo		2778	1,06	1,03	1,06	
ETrade		6004	16,56	16,25	16,56	0,06
i2 Tech s		9729	106	102,75	103	-1,27
ICG Com		5422	22,38	21	22,06	
IDEC s		2199	120,69	116	119	1,69
IDTCorp		2764	35,69	33,75	35	1,06
ISS Grp		6000	102,5	95,25	99,94	1,2
ITXC Cp n		4909	39,56	35,5	38,31	2,91
iXL Entp		4645	16	14,75	15,75	1,25
iBasis n		3201	42,63	38,88	41,25	-1,81
imatrn		5127	2,75	2,38	2,5	0,16
Imunex s		15592	53,42	50	53,25	3,81
Incyte		4317	87,5	80,69	85,75	3,56
InfoSpce s		10148	57,06	53,75	56,5	1,25
Informix		28543	4,88	4,53	4,69	-2,75
Inktomi s		4901	120	117,13	119	0,75
Inprise		4852	6,03	5,94	6	-0,13
IntgDv		5202	61,94	59,5	61,81	1,94
Intel	.16f	67995	136,94	133,72	136,88	3,19
Intelect		4461	2,41	2,22	2,34	0,03
Interface		2510	13,75	12	13,75	1,25
IntmdCm		5407	30	28,88	29,63	-0,13
IntrNAP s		3741	43,25	39,69	41,94	0,42
IntFibcm		3960	26	24,94	25,88	0,38
ItrntCap s		10207	36,75	34,64	35,06	-1,95
IntrstT s		4260	21	20,44	20,44	-0,13
ItrWrld n		2580	20,5	18,88	20,31	-0,19
Intrwvn n		2816	122	110,38	118,06	8,08
Intuit s		4065	41,25	40,25	40,31	-1,06
IonNet n		3781	3,63	3,11	3,53	0,47
JD Edwr		4124	15,75	15,25	15,31	0,25
JDS Uni s		116260	128,31	118,56	128,19	8,31
JonesPh s	0,08	3195	42,13	37	41,25	1,31
JnprNtw		18043	148,06	144	145	-0,56
JuptrCm n		2418	25	22,19	24,44	1,44
KLA Tnc s		25070	59,88	57,31	58,31	-0,25
KanaCm s		8146	65,13	60,75	64,88	3
KnghtTrd		5297	30	28,75	29,5	-0,31
Komag		2165	2,19	1,88	2,09	0,34
Kopin s		2588	71	68,63	70,69	1,44
LamRsch s		10122	39,38	37	39,19	1,69
LamarAdv		2547	44,06	43,13	43,44	0,13
Lattice s		2454	72,5	69,31	72,5	3,38
Legato s		3894	15,31	14,56	15,25	0,13
LerHaus s		3215	44,13	43,25	43,75	-0,31
Level3		3860	90,88	87,63	89,13	1,13
LexGnt n		2486	35	33,69	33,69	-0,44
LibteTch s		4735	28,56	26,75	28	-1,31
Lincare		2318	26,38	24,81	26,13	1,5
LinearT s	.12f	10768	65,5	62	64,38	0,44
LkSmart n		2740	19,63	18,75	19,31	0,81
Lycos s		5581	55	53,06	53,31	-0,69
M-SysFD		2289	79,63	74	75	-2,88
MIPS Tc n		3855	42,5	39,75	40,94	-1,56
MP3.cm n		2651	14,19	13,38	13,81	0,25
MRV Cm s		6993	69	66,56	68	0,75
MTI Tch		5712	8	7,06	7,13	-0,88
Macrmdia		2494	100,5	94	94	-2,69
Mapics		2172	7,38	5,53	6,75	1
MarchFrst		5653	18,69	17,63	18	-0,25
Marimba		3490	19	13,5	18,88	4,94
MatriaH n		2151	4,69	4	4,19	-0,41
Maxim s		10005	71,25	67,94	70,86	2,92
Maxtor		3964	11	10,5	10,75	0,19
McLeod s		8067	22,38	20,56	21,5	0,81
MedImun s		11577	75,98	73,75	75,44	1,44
Medarex		2988	84	81,63	83,44	-1,06
MediaM		3702	27,88	24,75	27,13	1,69
MentGr		2627	20,25	19,63	19,94	0,06
MercIntr s		5082	98,63	96	97,25	0,5
Merisel		2306	0,84	0,75	0,81	0,06
MessgeMd		2132	4,25	3,88	4,19	0,69
MethdA	0,2	3110	42,88	38	42	3,38
Metrcm		3485	28,88	27,94	28,44	0,56
Metrocall		8943	8,94	7,81	8,5	-0,5
MtrmdF s		9989	41,31	39,5	40,69	1
Micrel s		2927	47	43,63	45,31	1,88
Microchp s		2400	60,75	58,19	60,31	2,05
Micromse s		2987	164	152,75	153,13	-12,36
MicronEl		2194	12,75	12	12,13	-0,38
Microsft		73679	80,25	78,5	80	
MicroStr s		8716	30,38	29	29,06	-0,94
MilliPhar s		12559	122,19	111,75	120,25	8,38
MillerHer	0,15	2427	28,19	25,88	27,63	1,75
MobElec n		3230	13,69	12,75	13,69	0,69
MolexA s	0,1	2932	35,19	33,75	34,75	-0,25
N à Q						
NABI		2181	7,44	6,56	7,25	-0,06
NBC Int n		3212	12,75	12,38	12,69	0,19
NBTY		7780	6,88	6,41	6,72	0,34
NTL Inc s		7092	60,13	57	59,56	-0,31
NCmcBc	0,42	5285	16,38	15,63	16,19	0,13
Natl Info n		5680	13,25	11,88	13,06	1,69
Navarre		2587	1,63	1,44	1,5	0,19
NeoRx		2353	19,5	17,88	18,75	-0,13
Netcntys n		2752	19,5	17,64	19,38	0,75
Netease n		4820	13,38	12,22	13	0,88
Netpince n		2727	9,13	8,5	8,63	-0,5
Netrix		3377	11,94	11,06	11,44	-0,88
NetroCp n		9568	57,06	56	56,5	-0,88
NetwkAp s		14810	83,19	80	82,81	2,31
NetwkAsc		4794	21,13	20,5	21,13	0,75
NetZero n		5301	5,78	5,13	5,63	0,41
NewEra		5007	45,44	42,31	45,38	2,88
Newport s	0,02	5150	115,5	109,25	112,44	5,06
NextelC s		21242	60,5	57,63	59,19	-2
Nextlink s		8969	38,25	37	37,25	-0,69
NorTrst s	0,54	2845	68,5	64,88	68,38	3,31
NorthPnt		2839	11,88	11,19	11,56	0,38
NwstAirl		8638	33,5	31,69	33,13	2,69
Novell		15785	9,63	9,22	9,41	0,16
Novlus s		8773	59,25	55,75	58,94	2,38
Noven		4496	30,06	26,5	27,81	-2,25
Nvidia s		9596	66	60,5	61,13	-2,44
ONI Sys n		29141	149,41	106,88	108,88	-8,33
OakTech		2296	21,63	20	21,56	
OpenMkt		2928	13,88	13,09	13,44	-0,38
Oracle		206977	81,75	78,88	80,19	-3,88
OrckitCm s		12767	19,75	16,13	18,56	5,31
OxfordHlt		3116	23,88	23,13	23,38	-0,44
PMC Sra s		12801	181,13	175,63	178,13	0,44
PSINet s		6976	25,75	24,69	25,25	0,13
PSS Wrld		2140	7,19	6,63	6,75	0,03
Paccar	1,2	2798	42,06	39,56	41,81	2,13
PacA&E		2224	2,47	2,28	2,34	
PacGate n	0,14	2444	3,44	2,94	3,03	-0,38
PacSun		2631	19,19	18,5	18,69	-0,06
PacifC		2179	60,63	55,25	55,31	-4,88
PagingN		16727	1	0,72	0,98	0,27
Palm n		41864	33,56	31,13	31,94	-1,44
PrdgmGn n		6068	14,5	12,13	13,44	1,25
ParmTc		12162	11,5	10,94	11,25	0,25
Paychex s		5548	42,25	41,25	41,56	-0,44
PegaCm s		2525	48,97	45	47,48	-1,58
Peoplesoft		16584	17,13	16,5	17	0,25
Peregrne s		5680	33,88	32,5	32,63	-2,06
PetsMart		4724	3,38	3,13	3,38	
Phne.cm		13523	72,38	65,5	71,5	6,38
PhyCor		2854	0,66	0,63	0,66	0,03
PicTel		3466	3,19	2,81	3,09	0,47
Polymed		2669	43,13	40,75	40,88	-2,38
PortISft		5404	63,88	61,25	62,94	-0,94
Pwr-One s		49881	21,13	113,63	120,02	6,08
Powrwv s		2896	45,63	43	44,59	0,59
PrecSft n		7163	24,56	21,5	22,38	-1,63
PrcOptCp		2222	17,13	15,5	16,13	-0,56
PriceTR	0,52	2393	44,69	42,5	44,06	1,56
priceline n		5981	40,13	37	40	2,02
ProfRec s		4649	17,25	16,5	16,88	0,25
Prosoft		2281	17	15,81	16,06	-0,75
ProtDg		27171	68,86	160,5	160,81	-4,14
ProvFncl	0,96	2728	27	24,19	26,31	2,5
PumaT s		5654	26,75	25,31	25,94	-0,88
PrchPro s		3789	42	38,94	39,44	-1,56
QLT s		2421	76	71,13	72,25	-5,06
Qlogic s		11867	71,19	65	69,63	3,56
Qualcom s		41498	61,88	59,5	60,25	0,25
Quintiles		4220	14,88	13,81	14,13	
R et S						
RF MicD s		14770	92,88	87,75	91,7	4,08
RSA Sec		2189	74,31	69	74,25	5
Rambus s		30613	109,94	104	109,69	6,69
RareMed		5330	16,88	15,56	16,31	0,5
RatnSft		2152	94,25	92,75	93,13	0,19
Rzrfish s		2675	16,5	15,56	16	-0,06
ReadRt		6502	2,5	2,25	2,5	0,28
RealNwk s		9018	54,38	50,75	52,5	1,94
RedHat s		11785	27	25,56	25,94	-1,13
Redback s		104381	79,63	172,5	176,31	-2,81
RegionsFn	1,08	7998	21,81	19,88	21	1,13
Remec s		3362	31	27,63	30	2,13
RschMot		7275	50	43,69	48,94	3,69
RythNet n		3908	13,94	12,56	13,06	0,5
RichEl	0,16	2942	17,75	15,88	17,69	1,63
RobotVs		2903	18,44	17,56	18	
RoslynB	.60f	34029	19,5	18,25	18,89	2,28
RossStrs	s0,15	6606	17,5	16,75	17,31	0,25
S1 Corp		2798	23	21,69	22,44	-0,88
S3 Inc		2844	15	14,63	14,81	0,06
SDL Inc s		18964	300,5	285,88	293,94	8,75
Safeco	1,48	2315	21,13	19,88	21,06	1,19
SagentT n		5316	14,69	13,38	13,81	-0,44
SanDisk s		12221	61,5	58,19	58,5	-2,69
Sanmina s		7511	87,67	84,88	86,88	1,38
Satyami s		2908	23,25	22,06	22,75	0,5
Sawtek s		3623	57,13	54,5	55	-2,56
Semtech s		2315	77,13	73	77	0,52
Sepracor s		5395	128,63	118,88	125,75	5,13
SequoiaSft n		3970	19,75	15,75	19,5	3,13
SerenaSf s		3053	51	43	50	4,59
ShirePh		5557	52,63	51,88	52	0,13
SiebelSys s		8103	166	163,5	164,63	1,06
SST n		20946	99,75	91,63	99	10,69
Sina.com n		2195	28,69	25,5	27,94	2,31
Sinclair		3458	11	10,38	10,97	-0,03
SiriusS		8150	48,94	46,38	48,06	3,75
SmurfStne		5800	12,75	12	12,19	-0,69
SrceMed n		4606	5,13	4	4,78	0,88
Southtrst	1	6325	24,63	22,63	24,63	2
SovBcp	0,1	9201	7,56	7,25	7,44	0,41
Stamps		2120	7,75	7,25	7,56	0,25
Staples		11378	15,56	15,13	15,38	
Starbase		3584	10,88	9,75	10,19	-0,44
Starbcks		4912	38,81	37,88	38,5	0,31
StartecG		2650	11	10,25	10,38	-0,31
StewEnt	0,08	2763	3,59	3,25	3,44	-0,09
StorNetw n		17553	93,38	82	88,38	-1,88
StrtLght n		22896	32,5	26	31	3,13
SunMic s		33604	91	89,44	90,44	-0,5
SunriseT		16645	9,94	8,38	8,5	-1,5
Sybase		3530	23,13	22,88	23,13	0,13
Sycamre s		14806	115,63	108,38	114,88	4,5
Symntc		3452	55,06	52,5	54,19	0,25
SympDv		4269	8,19	6,5	7	2,06
Synopsy		10381	38	35,5	36,56	2
SyntroCp n		2986	18	17,13	17,94	0,81
T et Z						
TMP Ww s		2494	74,48	72,5	73,81	
TVGuide s		2796	35,06	33,75	33,94	-0,31
TVG Tch		2683	3,5	3,13	3,31	0,13
TakeTwo		2135	12,

QUESTIONS D'ARGENT

Aliments transgéniques au menu

La conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres de l'Agriculture s'ouvre aujourd'hui à Fredericton

■ FREDERICTON (PC) — Malgré les nombreuses difficultés et le mécontentement qui ont marqué cette année le secteur agricole, la conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres de l'Agriculture s'ouvre aujourd'hui à Fredericton dans une atmosphère relativement calme.

« L'optimisme est beaucoup plus présent cette année », indique le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, Dwain Lingenfelter.

Le prix des récoltes s'est amélioré, et surtout, la météo s'est montrée moins cruelle que l'an dernier, alors que les champs étaient détrempés dans certaines provinces et complètement asséchés dans d'autres.

Ce qui ne signifie pas pour autant que les agriculteurs canadiens soient satisfaits. Les ministres auront une longue liste de revendications à soumettre au ministre fédéral de l'Agriculture, Lyle Vanclief. Les aliments transgéniques, les changements climatiques, le commerce international et un programme de protection de revenu seront au coeur des discussions.

Au Nouveau-Brunswick, la question des aliments transgéniques a déjà un impact considérable sur le secteur agricole. Il y a quelques mois, McCain Foods Ltd, établi à Florenceville, dans cette province, a annoncé son intention de ne pas utiliser des pommes de terre génétiquement modifiées, même si des tests scientifiques démontraient qu'elles étaient sans danger et se cultivaient facilement.

« La décision de la compagnie McCain de ne pas utiliser des pommes de terre transgéniques n'a rien à voir avec la science et tient compte avant tout des pressions exercées par les consommateurs », a déclaré Bruce Oliver, de la Fédération des agriculteurs du Nouveau-Brunswick. « C'est une question importante pour notre industrie, et nous devons participer au processus décisionnel. »

Les ministres tenteront en outre de régler la question controversée de l'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole. Les agriculteurs réclament un programme stable et à long terme qui leur permettrait de survivre aux sécheresses, aux inondations et au faible prix des denrées.

La ministre de l'Agriculture du Manitoba, Rosann Wowchuk, souligne que le programme offert actuellement par Ottawa s'élève à 435 millions $ pour tout le pays, alors qu'il était auparavant de 500 millions $.

COÛTS DES PROGRAMMES

Les coûts des programmes de sécurité offerts aux agriculteurs sont partagés entre les deux paliers de gouvernement. Chaque fois qu'Ottawa accorde 60 $, les provinces doivent contribuer pour 40 $.

En vertu d'un projet d'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces, le financement annoncé précédemment pour les programmes d'appui aux exploitations agricoles a été remanié de façon à investir davantage dans les programmes permanents, comme l'assurance-récolte et les avances de fonds, et moins dans l'aide aux sinistrés.

Une somme d'environ 665 millions $ sera accordée aux programmes de protection de revenu au cours de chacune des trois prochaines années, et environ 435 millions $ iront à l'aide aux sinistrés.

Daimler Chrysler et Ford annoncent des ventes records de camions

■ TORONTO (PC) — DaimlerChrysler Canada et Ford Canada, les deuxième et troisième plus importants fabricants de véhicules automobiles au pays, affirment avoir réalisé des ventes sans précédent au mois de juin.

DaimlerChrysler Canada a fait part hier de ventes records de camions au premier semestre et au deuxième trimestre, ainsi que durant le mois de juin. La catégorie désignée sous le nom de « camions » englobe les camionnettes, les véhicules utilitaires sport et les minifourgonnettes.

Les concessionnaires DaimlerChrysler du pays ont vendu 98 810 camions Dodge et véhicules utilitaires au cours des six premiers mois de l'année, a fait savoir le fabricant de Windsor, en Ontario. C'est 8,2 % de plus que le record établi pour la période correspondante l'an dernier.

En juin, la vente de 19 443 camionnettes Dodge et véhicules Jeep affichait une hausse de 6,9 % par rapport aux 18 180 camions vendus au cours du même mois l'an dernier.

Les ventes d'automobiles ont également augmenté, atteignant 43 688 au premier semestre, soit une augmentation de 2,1 %.

Ford Canada affiche lui aussi une augmentation de ses ventes, avec 20 675 camions vendus en juin, ce qui constitue un record. Le fabricant d'Oakville, en Ontario, précise qu'au cours du semestre, ses ventes de camions ont été en baisse de 2,6 % pour atteindre 101 119 véhicules, par rapport à 103 806 l'an dernier.

Au cours de la même période, Ford a vendu 56 219 automobiles, une augmentation de 16,6 % comparativement à 1999. Les ventes de Lincoln, des véhicules de luxe, ont augmenté de 43 % pour atteindre 3607 au cours du premier semestre. En juin, les ventes de Lincoln ont progressé de 8 %.

ÉTATS-UNIS

Par ailleurs, les ventes de véhicules ont faibli aux États-Unis pour un deuxième mois d'affilée. Les fabricants avaient prévu cette baisse, qu'ils attribuent à la hausse des taux d'intérêt, à l'endettement des consommateurs et à la hausse du prix de l'essence.

General Motors, Ford Motor et Chrysler de DaimlerChrysler ont fait part d'une baisse combinée de 5,5 %, comparativement à juin 1999. Les trois grands fabricants américains restent néanmoins convaincus qu'ils atteindront au moins les résultats de l'an dernier, soit 16,9 millions de véhicules vendus. Au cours des six premiers mois de 2000, les ventes affichaient une progression de 1,4 % sur l'an dernier.

LICENCES POUR LES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES SANS FIL

Les grandes compagnies seraient favorisées

■ TORONTO (PC) — La décision d'Ottawa de vendre aux enchères les nouvelles licences pour les communications numériques sans fil pourrait favoriser les deux plus grandes compagnies de téléphone du pays, indiquent les observateurs de l'industrie.

Le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, a annoncé mercredi que le gouvernement fédéral n'imposerait aucune restriction aux compagnies qui voudront demander une licence pour accroître leurs services de téléphonie sans fil et préparer la prochaine génération de services Internet sans fil.

Certaines informations avaient d'abord laissé entendre qu'une partie du spectre de fréquences disponible serait réservée aux nouveaux venus et que les grandes compagnies seraient exclues du dépôt de soumissions. La vente aux enchères devrait rapporter entre 3 et 5 milliards $ au Trésor fédéral.

Du point de vue des consommateurs, la vente aux enchères accroîtra la concurrence et risque de faire baisser les prix. Bell Mobilité (en Ontario) et Telus Mobilité (en Colombie-Britannique) souhaitent tous deux occuper une partie du territoire de l'autre.

Le marché national est déjà desservi par trois autres participants, soit Rogers ATT, Clearnet-Communications et Microcell Télécommunications.



Sportage. À compter de 20 995 $*

Tout le monde aspire à la liberté et une utilitaire sport répond à ce besoin profond. Mais un vrai 4 RM se doit d'être plus qu'une voiture déguisée en camion. C'est pourquoi la Sportage vous sourira. Son châssis rigide à échelle, son immense espace intérieur, son étonnante capacité de remorquage et sa puissance vous convaincront que cette merveille est bien digne de son nom: Sportage. Comme dans «sport» et «portage», pour bien indiquer que la Sportage est tout à fait dans son élément en pleine forêt. Et dans votre garage aussi... car elle est beaucoup moins chère qu'une RAV4, une CR-V, une Cherokee ou un camion des Forces armées. Faites donc une escapade du côté d'un concessionnaire Kia. Venez comme vous êtes, de préférence avec votre sac à dos.


Voici un camion fabriqué par Kia. Hyper robuste. Mais il n'a pas de porte-verres comme la Sportage.


Deux Sportage ont terminé l'exigeant Rallye Paris-Dakar-Le Caire. Une bonne préparation pour les grands espaces québécois! Et les centres commerciaux.

KIA

Enfin, la qualité accessible à tous!

Sept-Iles Kia
369, rue Laure
Sept-Iles (418) 962-0550

Ricard Auto Kia
690, boulevard Sacré-coeur
St-Félicien (418) 630-2020

Kia de Kamouraska
275, avenue Patry
St-Pascal (418) 492-3436

Kia Québec
5055, boulevard des Gradins
Québec (418) 626-8600

Boulevard Kia
38, boulevard Comeau
Baie-Comeau (418) 294-2999

Kia de New Richmond
218 A, chemin Saint Edgard
New Richmond, PQ (418) 392-6777

Kia Lévis
4345, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (418) 837-9199

Automobiles du Boulevard Kia
602, boulevard Renault
Beauceville (418) 774-4100

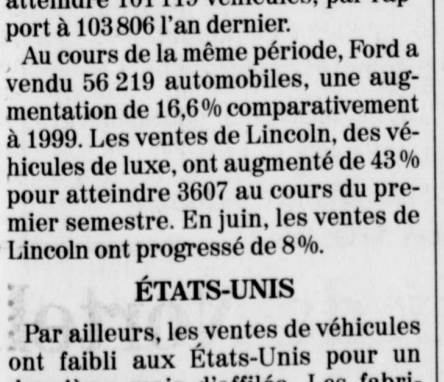
Kia Harold Auto
1120, boulevard du Royaume ouest
Chicoutimi (418) 693-8050

Kia de Thetford
505, boulevard Smith nord
Thetford Mines (418) 334-1049

www.kia.ca

*Le PDSF de départ d'une Sportage, modèle 2000 de base, est de 20 995 $ (modèle SP541Y). L'immatriculation, les taxes, le transport et les assurances sont en sus. Les concessionnaires peuvent vendre à un prix moindre. Les prix peuvent changer sans préavis. Le modèle est montré ici avec de l'équipement optionel. Renseignez-vous chez votre concessionnaire.

ag1482164



A-18

LA PREMIÈRE LA PRÉFÉRÉE

Votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep$_{MD}$ présente

LES SUPER JOURS DE JUIN

PROLONGÉS JUSQU'AU 7 JUILLET !



Dodge Caravan 2000

Louez la **Dodge Caravan** pour

235 $† par mois.

OPTIONS DE LOCATION DE 36 MOIS OFFERTES	
MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
235 $†	4 320 $
295 $†	2 215 $
358 $†	0 $

Terme de 36 mois. **Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.**

Dodge Caravan 2000

Moteur V6 ✔ Transmission automatique à 4 rapports ✔ Climatiseur ✔ Rétroviseurs repliables chauffants à commande électrique ✔ Porte-bagages au toit ✔ Régulateur de vitesse ✔ Volant inclinable ✔ Sièges à roulettes Easy Out^{MC} ✔ Radiocassette AM/FM stéréo ✔ Glaces à écran solaire ✔ Dégivreur de lunette arrière ✔ Prises électriques avant et arrière ✔ Essuie-glace/lave-glace de lunette arrière ✔ Lève-glaces à commande électrique – monotouche côté conducteur ✔ Glaces de custode à commande électrique ✔ Dégivreur d'essuie-glace de pare-brise électrique ✔ Sacs gonflables de nouvelle génération ✔ 76 litres d'essence sans frais ✔ Crochets pour sacs – dossier siège arrière ✔ Miroir de courtoisie côté passager ✔ Essuie-glaces à balayage intermittent sensible à la vitesse ✔ Plafonnier – lampes de lecture ✔ Tapis protecteurs avant et arrière

Deuxième porte coulissante sans frais. Ensemble de sécurité sans frais comprend : Télédéverrouillage avec 2 télécommandes et éclairage d'accueil ✔ Verrouillage électrique des portes activé par la vitesse ✔ Bouton d'alarme

Louez la **Dodge Grand Caravan** pour seulement **22 $†** de plus par mois.

Dodge Grand Caravan 2000

Modèle à empattement long

Moteur V6 ✔ Transmission automatique à 4 rapports ✔ Climatiseur ✔ Radiocassette AM/FM stéréo ✔ Porte coulissante côté conducteur ✔ Porte-bagages au toit ✔ Verrouillage des portes activé par la vitesse et rétroviseurs repliables chauffants à commande électrique ✔ Sièges à roulettes Easy Out^{MC} ✔ Volant inclinable ✔ Régulateur de vitesse ✔ Glaces à écran solaire ✔ Dégivreur de lunette arrière ✔ Prises électriques avant et arrière ✔ Essuie-glace/lave-glace de lunette arrière ✔ Lève-glaces à commande électrique – monotouche côté conducteur ✔ Glaces de custode à commande électrique ✔ Dégivreur d'essuie-glace de pare-brise électrique ✔ Sacs gonflables de nouvelle génération ✔ 76 litres d'essence sans frais ✔ Crochets pour sacs – dossier siège arrière ✔ Miroir de courtoisie côté passager ✔ Essuie-glaces à balayage intermittent sensible à la vitesse ✔ Plafonnier – lampes de lecture ✔ Tapis protecteurs avant et arrière

1,8 %* de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur toutes les Dodge Caravan et Dodge Grand Caravan 2000.

C'est le meilleur moment de l'année pour se procurer la mini-fourgonnette la plus vendue au Québec.

Dodge Caravan

LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC

www.daimlerchrysler.ca

Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

* Taux de financement de 1,8 % à la location jusqu'à 36 mois et de 1,8 % à l'achat jusqu'à 48 mois sur toutes les Dodge Caravan 2000 et Dodge Grand Caravan 2000 neuves en stock. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. † Tarifs mensuels basés sur la description de la Dodge Caravan 2000 26T+ GKD + AAG + AAA à empattement court et la Dodge Grand Caravan 2000 26T + AAF + AAA. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés à la livraison. Comptant initial ou échange équivalent. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km, au taux de 12 ¢ le km. Aucun rachat requis. *†Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Le concessionnaire peut avoir à échanger le véhicule. Jusqu'à épuisement des stocks. Offres valides sur les véhicules pour usage personnel seulement. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Voir le concessionnaire pour tous les détails. La photo est à titre indicatif seulement. Jeep$_{MD}$ est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Ⓜ Marque officielle de l'Association olympique canadienne. DaimlerChrysler Canada inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

CHRYSLER Dodge Jeep | CHRYSLER Dodge Jeep